

● 28^e FORUM DES PAYS
EXPORTATEURS DU GAZ « GECF »
**L'Algérie plaide pour
le renforcement
des investissements
durables**
(P4)

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● TSGP:
**Des retombées
économiques
et de développement
importantes pour
les pays du Sahel**
(P4)

● LA FRANCE EN CRISE

Anatomie d'un enchevêtrement politique, social et économique

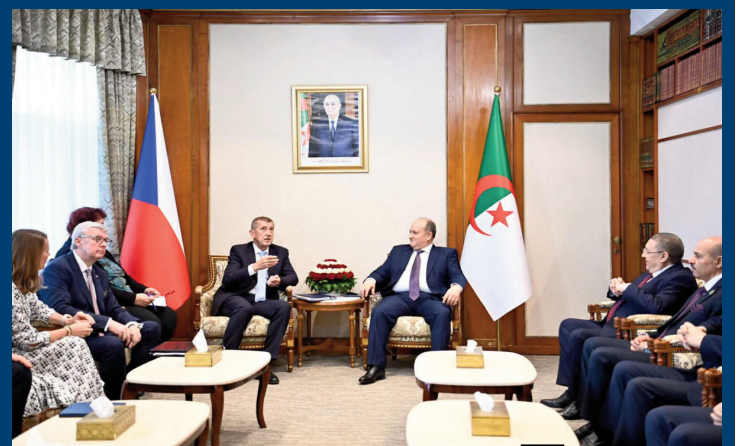
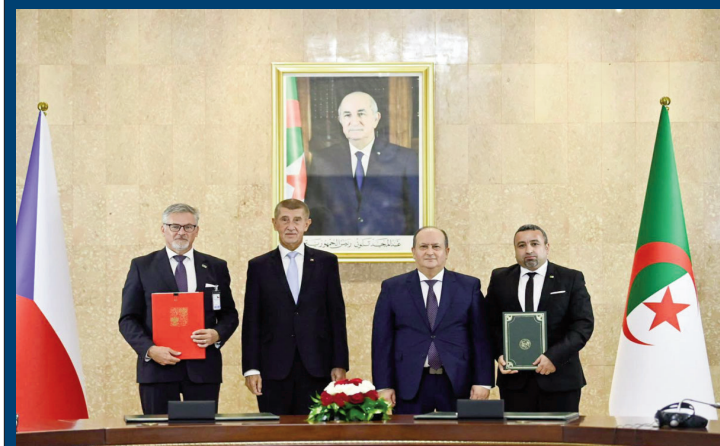
(Pages 8 et 9)

ALGÉRIE-RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Signature de mémorandums d'entente de coopération dans plusieurs domaines

Le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a coprésidé, hier, avec son homologue tchèque, M. Andrej Babis, la cérémonie de signature d'un mémorandum d'entente portant création d'un Conseil d'affaires algéro-tchèque, ainsi que de mémorandums d'entente relatifs à la coopération entre les organismes compétents des deux pays dans les domaines de la protection civile, de la géologie et de la cinématographie. Les deux parties ont identifié plusieurs domaines de coopération d'intérêt commun, dont l'industrie, l'agriculture, l'énergie, les mines, l'économie du savoir, la protection civile et la culture.

(Lire en Page 3)



● CONTRÔLE COMMERCIAL

167.000 infractions recensées sur les neuf premiers mois de l'année en cours

(P5)

● LIBYE

Réunion tripartite à Alger pour une solution souveraine

(P7)

● PALESTINE OCCUPÉE

Plusieurs martyrs dans des frappes sionistes à Gaza et en Cisjordanie

(P12)

Trappes : condamner le racisme sans se dispenser de s'interroger

Par : Salah Lakoues

Après la fusillade de Trappes et La Verrière, Emmanuel Macron a qualifié les faits d'« attentat terroriste raciste ». Le suspect aurait déclaré vouloir « venger » des commerçants victimes de dégradations le 17 octobre, en ciblant explicitement des « Noirs et des Arabes » ; il a été interpellé le jour même. Cette condamnation est nécessaire : nommer le racisme comme moteur d'un acte terroriste est un devoir politique. Mais elle appelle aussi une interrogation sur le climat discursif dans lequel ces idées prospèrent. Dans un entretien au Monde, le maire de Trappes, Ali Rabeh (Génération.s), formule une accusation politique directe : « Le président de la République n'a pas été le protecteur qu'il aurait dû être. » Il soutient que les discours d'extrême droite ont « fini par pénétrer l'inconscient collectif » et vise des responsables « républicains » qui auraient repris leur vocabulaire, voire certaines de leurs politiques. Il décrit un « climat de guerre civile larvée », où la banalisation publique du rejet des minorités crée un terrain propice au passage à l'acte violent. Il appelle aussi la gauche à s'autocritiquer et à assumer sa part de responsabilité dans la « droitisation » du débat.

Le paradoxe est frappant : le président qui dénonce le racisme comme « idéologie » est aussi celui dont les politiques et les déclarations ont, selon de nombreux critiques, alimenté le terreau de cette idéologie. Cela ne signifie pas qu'il soit personnellement responsable de l'attentat, ni que sa condamnation soit insincère. Mais la cohérence d'un discours républicain se mesure aussi à sa capacité à reconnaître sa part de responsabilité dans le climat qu'il a contribué à créer.

La controverse porte donc sur la responsabilité de l'État et du discours politique face au racisme violent. La leçon de Trappes dépasse le seul acte criminel : la vraie réponse au racisme n'est pas seulement de le condamner après coup, mais de cesser de l'alimenter en amont — par un discours qui distingue rigoureusement les actes criminels des appartenances religieuses ou ethniques, et par des politiques qui ne transforment pas une partie de la population en suspects permanents.



S.L.

Le Parlement égyptien approuve un soutien militaire à l'Arabie saoudite

La Chambre des représentants égyptienne a approuvé lundi la demande du président Abdel Fattah al-Sissi visant à fournir une assistance militaire à l'Arabie saoudite, a rapporté la chaîne publique Al-Qahera News.

Cette approbation fait suite à des discussions à huis clos sur l'autorisation d'un soutien militaire au royaume, pouvant inclure l'envoi de troupes, dans un contexte d'escalade des tensions régionales.

La chaîne n'a pas précisé dans l'immédiat la portée des mesures approuvées ni si elles impliqueraient le déploiement de forces égyptiennes à l'étranger.

Plus tôt lundi, les députés avaient repris leurs délibérations lors d'une troisième séance à huis clos, présidée par le président de la Chambre, Hicham Badawi, après deux réunions tenues la semaine dernière à la demande de Sissi.

RDC : la désinformation entrave le recours aux soins contre Ebola

Les rumeurs sur Ebola retardent le recours aux soins en République démocratique du Congo, souligne l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans un reportage publié lundi, décrivant les efforts pour rétablir la confiance des populations.

Des récits évoquant de prétendues injections mortelles dans les centres de traitement nourrissent cette méfiance. Entre mai et septembre 2026, plus de 34 650 contenus en ligne, comprenant des rumeurs et des préoccupations, ont été analysés.

L'OMS et ses partenaires ont contribué à former 100 tradipraticiens, 20 influenceurs et 150 téléopérateurs. En Ituri, plus de 1 000 rumeurs ont été traitées depuis le début de l'épidémie, selon l'organisation.

Le reportage relate le décès d'un enfant de six ans présentant des symptômes suspects d'Ebola, sans préciser si le diagnostic a été confirmé. Sa mère, effrayée par les rumeurs, avait d'abord cherché des soins ailleurs. Pour l'OMS, ce témoignage souligne la nécessité d'écouter les inquiétudes des familles et d'y répondre sans les culpabiliser.

Lula remporte un quatrième mandat présidentiel

Luiz Inácio Lula da Silva a remporté le second tour de l'élection présidentielle au Brésil face à Flavio Bolsonaro. Marquant sa 4e élection à la présidence du Brésil, le président brésilien sortant Luiz Inacio Lula da Silva, candidat du Parti des travailleurs (au pouvoir), a remporté dimanche le second tour de l'élection présidentielle, selon les résultats publiés dimanche soir par le Tribunal supérieur électoral du Brésil.

Avec 99,96% des bulletins dépouillés, Lula a recueilli 51,78% des suffrages valides, contre 48,22% pour Flavio Bolsonaro, candidat du Parti libéral et fils de l'ancien président brésilien Jair Bolsonaro, selon le décompte officiel. Il prêtera serment le 5 janvier 2027 pour un mandat de quatre ans.

L'élection présidentielle brésilienne se déroule selon un système majoritaire à deux tours. Pour être élu dès le premier tour, un candidat doit obtenir plus de la moitié des suffrages valides. Lors du premier tour organisé le 4 octobre, Flavio Bolsonaro avait remporté environ 47% des suffrages, devant le président sortant Lula, qui en avait remporté environ 45%. Aucun des deux candidats n'ayant franchi le seuil des 50%, un second tour a donc été organisé entre eux, à l'issue duquel Lula l'a finalement emporté.

Le président de la République félicite la championne algérienne Kaylia Nemour



Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a félicité, dimanche, la championne algérienne Kaylia Nemour pour ses deux médailles d'or remportées aux Mondiaux 2026 de gymnastique artistique, qui se tiennent à Rotterdam (Pays-Bas).

"Mes chaleureuses félicitations Kaylia. Je suis, comme tous les Algériens, heureux et fier de toi pour tes deux médailles d'or remportées aux Mondiaux de gymnastique artistique aux Pays-Bas. Porter aussi haut les couleurs nationales mérite toute notre reconnaissance. Vive l'Algérie", a écrit le président de la République sur son compte sur les réseaux sociaux.

Guerre au Soudan : le Royaume-Uni annonce des sanctions visant 15 commandants issus des factions rivales

Le Royaume-Uni a annoncé lundi, dans un communiqué, des sanctions contre 15 commandants issus des Forces de soutien rapide (FSR) et des Forces armées soudanaises (FAS) en raison de leur implication présumée dans des « atrocités, notamment des violences sexuelles ». « Quinze hauts commandants des Forces de soutien rapide (FSR) et des Forces armées soudanaises (FAS) ont été sanctionnés pour des atrocités présumées, notamment des violences sexuelles liées au conflit », a annoncé le ministère des affaires étrangères du Royaume Uni. Selon le communiqué, parmi les hauts gradés ciblés figurent Hussein Abou Jalak, colonel des Forces de soutien rapides, FSR, impliqué dans des atrocités commises lors du siège d'El Fasher, et Al-Nour Ahmed Adam (Al-Qubba), identifié comme ayant participé activement au siège et à l'attaque de la ville.

Les sanctions prises à leur encontre portent sur « une interdiction de voyager et un gel des avoirs aux personnes désignées ».

Cette annonce fait suite à la publication d'un rapport financé par le Royaume-Uni et révélant « une campagne systématique de famine et de violences sexuelles liées au conflit contre les civils au Soudan, perpétrée par les deux camps ».

Depuis le 15 avril 2023, le Soudan est le théâtre d'un conflit armé opposant les forces armées du pays, dirigées par Abdel Fattah al-Burhan, et les Forces de soutien rapide (FSR), une milice dirigée par Mohamed Hamdan Dogolo (plus connu sous son nom de guerre Hemedti).

Il y a un an jour pour jour, le 26 octobre 2025, la ville soudanaise d'El-Fasher, située dans la région du Darfour, tombait aux mains des Forces de soutien rapide (FSR).

Europe : près d'un pilote interrogé sur quatre dit voler malgré une fatigue excessive

Près d'un quart des pilotes de ligne européens interrogés dans une enquête de l'European Cockpit Association (ECA) déclarent voler habituellement alors qu'ils s'estiment trop fatigués pour travailler, selon les résultats rapportés lundi par le Guardian.

Menée en août auprès de quelque 7 200 commandants de bord et copilotes, l'enquête révèle que 75 % des répondants ont connu au moins un micro-sommeil, un bref endormissement involontaire, aux commandes au cours des quatre semaines précédentes.

La moitié déclarent également avoir effectué un vol au cours des trois mois précédents alors qu'ils estimaient qu'ils auraient dû se déclarer inaptes en raison de leur fatigue.

Près de la moitié des participants craignent des conséquences négatives de la part de leur hiérarchie s'ils se déclarent inaptes pour cause de fatigue. Seuls 11,9 % disent faire confiance au système de signalement de leur compagnie.

Ces résultats reflètent les expériences déclarées des pilotes et ne constituent pas une mesure directe de la sécurité des vols, souligne Ian Holder, directeur général du cabinet spécialisé Baines Simmons, cité par le quotidien.

L'ECA précise que le questionnaire, anonyme et élaboré avec des experts de Baines Simmons, visait à repérer les difficultés de gestion de la fatigue afin d'en faire part aux compagnies aériennes et aux autorités européennes.

ALGÉRIE-RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Signature de mémorandums d'entente de coopération dans plusieurs domaines

Le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a coprésidé, hier, avec son homologue tchèque, M. Andrej Babis, la cérémonie de signature d'un mémorandum d'entente portant création d'un Conseil d'affaires algéro-tchèque, ainsi que de mémorandums d'entente relatifs à la coopération entre les organismes compétents des deux pays dans les domaines de la protection civile, de la géologie et de la cinématographie.

Les deux parties ont identifié plusieurs domaines de coopération d'intérêt commun, dont l'industrie, l'agriculture, l'énergie, les mines, l'économie du savoir, la protection civile et la culture. Elles ont également relevé la dynamique des échanges économiques et commerciaux et souligné la nécessité d'accroître le volume des échanges, de stimuler les investissements réciproques et de lancer des projets de partenariat productifs. La délégation algérienne a présenté les possibilités d'investissement offertes par le pays dans le contexte des réformes engagées sous la conduite du président Abdelmadjid Tebboune. Le côté tchèque a exprimé son intérêt pour les perspectives de coopération sur le marché algérien, considéré comme un espace prometteur et une porte d'accès aux marchés africains, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Les discussions ont aussi porté sur des questions régionales et internationales. Les deux parties ont insisté sur le respect du droit international et de la Charte des Nations unies, ainsi que sur l'importance du multilatéralisme et du règlement pacifique des conflits pour consolider la paix et la sécurité internationales.

SIFI GHRIEB APPELLE À EXPLORER DE NOUVEAUX DOMAINES DE COOPÉRATION

Sifi Ghrieb a invité hier, les opérateurs économiques tchèques à nouer des partenariats avec leurs homologues algériens. Sifi Ghrieb s'est exprimé à l'ouverture travaux du Forum d'affaires algéro-tchèque qu'il préside avec son homologue tchèque, Andrej Babis, qui effectue une visite officielle en Algérie à la tête d'une importante délégation comprenant des hommes d'affaires tchèques. Dans son discours d'ouverture, Sifi Ghrieb a souligné que



l'Algérie connaît, sous la direction du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, une dynamique économique et de développement accélérée. Celle-ci repose sur des réformes structurelles profondes et des programmes d'investissement ambitieux visant à diversifier l'économie nationale et à renforcer la contribution des secteurs productifs hors hydrocarbures.

Il met également en avant les avantages concurrentiels offerts par l'Algérie aux investisseurs, notamment l'étendue du marché national, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, des infrastructures modernes et sa position géographique stratégique en tant que porte d'entrée vers les marchés africains. Le Premier ministre souligne aussi les améliorations concrètes apportées au climat des affaires et au cadre juridique régissant l'investissement. À cet égard, il invite les opérateurs économiques tchèques à nouer des partenariats productifs avec leurs homologues algériens et à tirer profit de ces atouts compétitifs. Ce forum connaît la participation de nombreux opérateurs économiques des deux pays, représentant plusieurs secteurs, notamment l'énergie, les transports, l'agriculture, la santé et le commerce, en présence de plusieurs membres des Gouvernements des deux pays, de responsables d'entreprises publiques ainsi que du président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula.

Cette rencontre économique bilatérale vise à promouvoir les échanges commerciaux et à développer les investissements, tout en encourageant l'établissement de partenariats concrets entre les entreprises algériennes et tchèques, d'autant plus qu'elle constitue une occasion pour les opérateurs des deux pays d'explorer de nouvelles perspectives de coopération.

Des interventions sur le climat des affaires dans les deux pays, et des rencontres d'affaires B2B entre les opérateurs économiques étaient au menu de ce forum, de nature à renforcer la coopération économique bilatérale et à établir des partenariats concrets au mieux des

intérêts communs des deux pays.

DES ÉCHANGES COMMERCIAUX EN DEÇÀ DES CAPACITÉS RÉELLES DES 2 PAYS

Ghrieb s'est félicité de l'évolution notable des échanges commerciaux entre les deux pays au cours des dernières années, lesquels sont passés d'environ 139 millions de dollars en 2024 à près de 323 millions de dollars en 2025, estimant que ces résultats, aussi importants soient-ils, demeurent en deçà des potentialités disponibles et des ambitions communes.

Les différents intervenants indiquent, de leur côté, que le volume des échanges commerciaux entre l'Algérie et la République tchèque, bien qu'en progression ces dernières années, reste en deçà des capacités réelles des deux pays. Cela nécessite de redoubler d'efforts afin de diversifier les échanges économiques et d'élargir les domaines de coopération et de partenariat.

Dans ce contexte, les intervenants des deux parties affirment que la complémentarité entre les atouts économiques des deux pays offre des perspectives prometteuses pour développer des projets conjoints dans plusieurs secteurs prioritaires, notamment : l'industrie mécanique, la construction automobile et ses composants, l'industrie pharmaceutique, les énergies renouvelables, l'agriculture et l'agroalimentaire, ainsi que les technologies de l'information, de la communication et l'économie numérique.

CRÉATION D'UN CONSEIL D'AFFAIRES ALGÉRO-TCHÈQUE

Enfin, les participants sont unanimes sur l'importance d'intensifier les contacts entre les milieux d'affaires des deux pays et d'encourager des partenariats productifs basés sur le transfert de technologie, de savoir-faire et la création de valeur ajoutée, contribuant ainsi à renforcer le développement économique et à réaliser les intérêts communs des deux pays amis.

Dans cette optique, la signature d'un protocole d'accord entre la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie et la

Chambre de Commerce Tchèque pour la création d'un Conseil d'affaires algéro-tchèque a été saluée. Le Premier ministre tchèque, M. Andrej Babis, est arrivé lundi matin à Alger, accompagné d'une délégation ministérielle et d'un nombre d'opérateurs économiques, et ce, pour une visite en vue de renforcer les relations de coopération et de partenariat entre les deux pays, et de développer les échanges économiques, commerciaux et les investissements bilatéraux.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE REÇOIT LE PREMIER MINISTRE TCHÈQUE

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu

hier lundi le Premier ministre de la République tchèque, Andrej Babis, et la délégation l'accompagnant, a indiqué la présidence de la République dans un communiqué. Ont assisté à la rencontre le directeur du cabinet de la présidence de la République, Lounès Magramane, le conseiller auprès du président de la République chargé des affaires diplomatiques, Ammar Abba, le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères chargé de la communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaib, le P-DG du groupe Sonatrach, Nour Eddine Daoudi, et l'ambassadeur d'Algérie auprès de la République tchèque, Mohamed Meziane, a ajouté la même source.

Hamza B.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

Air Algérie lance une nouvelle ligne vers Shanghai, en Chine, un choix hautement stratégique

Le groupe Air Algérie poursuit son offensive à l'international. La compagnie nationale a inauguré ce lundi, au départ de l'aéroport international Houari Boumediene d'Alger, une nouvelle ligne aérienne à destination de Shanghai, en Chine. Une ouverture stratégique qui vise à renforcer la liaison entre l'Algérie et la Chine et à conquérir l'un des plus grands marchés au monde. La cérémonie d'inauguration s'est déroulée dans une ambiance solennelle à l'aéroport d'Alger, en présence d'un représentant du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, ainsi que de cadres du groupe Air Algérie.

Elle a été présidée par Sid Ahmed Dekkouk, directeur par intérim des ventes et du réseau du groupe, qui a souligné la portée de cette nouvelle liaison pour l'avenir de la compagnie.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme de développement du réseau international d'Air Algérie et de diversification de ses destinations, notamment vers le continent asiatique, a-t-il indiqué.

Avec Shanghai, la mégapole chinoise devient ainsi la troisième destination d'Air Algérie en Chine, après Pékin et Guangzhou, déjà desservies par la compagnie. Un maillage qui confirme la Chine comme un marché prioritaire pour le pavillon national. Sur le plan opérationnel, la nouvelle ligne Alger-Shanghai sera assurée à raison de trois vols par semaine. Une fréquence qui offre davantage de possibilités pour le transport des voyageurs et des marchandises, et qui répond à une demande croissante. Cette liaison est pensée pour deux segments complémentaires. D'une part, le transport de passagers : hommes d'affaires, étudiants, touristes et membres de la communauté algérienne établie en Chine. D'autre part, le fret aérien, crucial pour les échanges commerciaux entre les deux pays. Shanghai n'est pas seulement la ville la plus peuplée de Chine, c'est aussi son premier port, son centre financier et l'un des plus grands hubs logistiques au monde. « Elle contribuera également à renforcer les échanges et les relations entre l'Algérie et la Chine », a précisé Sid Ahmed Dekkouk. Le lancement de la ligne vers Shanghai ne constitue pas une action isolée. Elle s'inscrit dans un programme plus vaste d'Air Algérie visant à renforcer son réseau international avec cinq nouvelles destinations annoncées : Conakry (Guinée), Brazzaville (Congo), Lagos (Nigeria), Tripoli (Libye) et Shanghai (Chine).

Cette démarche s'inscrit dans les efforts déployés pour développer le secteur du transport aérien national et répondre aux besoins des voyageurs et des opérateurs économiques. L'objectif de la compagnie est double : renforcer la connectivité de l'Algérie avec son environnement régional et international, et faire de l'aéroport d'Alger un véritable hub de transit entre l'Afrique, l'Europe et l'Asie.

En ouvrant Lagos, Conakry et Brazzaville, Air Algérie consolide son ancrage africain. En relançant Tripoli, elle renoue avec un marché voisin historique. En ajoutant Shanghai, elle affiche clairement son ambition de capter une part du trafic Afrique-Asie, en pleine croissance. Le choix de Shanghai est loin d'être anodin. La ville est considérée comme la capitale économique de la Chine et l'un des principaux centres économiques et commerciaux au monde. Pour Air Algérie, desservir Shanghai permettra de consolider sa présence sur le marché chinois en étendant ses services à un bassin économique qui concentre les sièges de multinationales, les zones industrielles et les plus grandes foires commerciales. Cette ligne ouvre ainsi de nouvelles perspectives pour le développement des relations économiques, commerciales et touristiques entre les deux pays. L'Algérie et la Chine entretiennent un partenariat stratégique global, avec d'importants projets d'investissements chinois en Algérie dans les domaines des mines, de l'industrie et des infrastructures. Une liaison directe vers Shanghai facilitera les déplacements des délégations d'affaires et le transport d'équipements.

Pour le tourisme, elle offre aussi l'opportunité d'attirer davantage de touristes chinois, réputés pour leur fort pouvoir d'achat, vers la destination Algérie, qui cherche à se positionner sur le marché asiatique.

Avec cette nouvelle route, Air Algérie confirme la poursuite de la mise en œuvre de sa stratégie de croissance. Après une phase de modernisation de sa flotte et d'amélioration de ses services, la compagnie passe à l'offensive commerciale en conquérant de nouveaux marchés à fort potentiel. Alger-Shanghai n'est pas seulement une nouvelle ligne, c'est une passerelle entre deux continents.

R.N.

28^E FORUM DES PAYS EXPORTATEURS DU GAZ « GECF »

L'Algérie plaide pour le renforcement des investissements durables

Depuis la capitale russe, Moscou, où se déroulent les travaux de la 28^e réunion ministérielle du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF), l'Algérie a plaidé pour le renforcement des investissements durables. Le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a appelé à mobiliser des financements pérennes sur l'ensemble de la chaîne de valeur du gaz, de l'exploration et de la production au transport, à la liquéfaction, au stockage et à la réception. Un message fort en faveur de la sécurité énergétique mondiale et du rôle du gaz naturel comme énergie clé de la transition.

IMPORTANCE DES ENJEUX LIÉS À LA STABILITÉ DU MARCHÉ GAZIER

Le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, met l'accent sur l'impératif de privilégier les contrats à long termes et d'une visibilité claire des marchés pour soutenir les projets et garantir la stabilité des approvisionnements. Il souligne que le gaz naturel demeure un levier stratégique pour la sécurité énergétique mondiale, le développement industriel et la croissance économique.

Comme il constitue un élément fondamental pour assurer une transition énergétique «équilibrée et réaliste» tenant compte des spécificités et des

niveaux de développement de chaque pays. Ce message salvateur porté par le ministre devant les pays exportateurs du gaz, met, pour le moins que l'on puisse dire, en évidence l'importance des enjeux liés à la stabilité du marché gazier ainsi qu'à la coopération internationale notamment dans le contexte économique et géopolitique actuel marqué par les incertitudes influant lourdement sur le marché gazier. La création de synergies entre les pays membres du GECF, qui devront œuvrer au renforcement du dialogue et de la coopération, s'impose d'elle-même notamment en matière d'échange d'expertise et le développement des infrastructures, indique le ministre Arkab lors de cette réunion présidée par Ekperikpe Ekpo, ministre d'Etat chargé des Ressources pétrolières, en charge du gaz, de la République fédérale du Nigeria et président de la réunion ministérielle du Forum pour l'année 2026. Étaient présents également le ministre russe de l'Énergie, Sergueï Tsivilev, de secrétaire général du Forum, Philip Mshelbila, ainsi que des ministres et chefs de délégation des pays membres.

ACCÈS ÉQUITABLE AUX TECHNOLOGIES, AUX FINANCEMENTS ET AUX MARCHÉS
Dans ce cadre, Arkab réitère l'engagement de l'Algérie en faveur du

renforcement de la coopération internationale dans le domaine gazier, du respect de la souveraineté des États sur leurs ressources naturelles et de leur droit à choisir leurs propres trajectoires énergétiques. «Il plaide également pour un accès équitable aux technologies, aux financements et aux marchés, afin de contribuer à garantir un approvisionnement en énergie fiable à des prix abordables et à soutenir le développement durable», souligne le communiqué du ministère des hydrocarbures. Évoquant la transition énergétique, le ministre exhorte les pays producteurs «à intensifier les efforts visant à réduire les émissions de méthane et le torchage du gaz», soulignant au passage «la nécessité de veiller à ce que les mesures environnementales ne deviennent pas des obstacles au commerce gazier ni des facteurs de fragmentation des marchés», relève le même communiqué qui met également en avant la contribution de l'Algérie dans ce domaine. Dans le même sillage, Arkab appelle au développement du captage et du stockage du carbone à travers le recours à l'innovation, aux technologies modernes, à la numérisation et à l'intelligence artificielle insistant sur le renforcement de la sécurité des installations. Saisissant cette opportunité, le ministre appelle à développer l'Institut de recherche sur le gaz,



dont le siège central est à Alger, «afin d'en faire un centre d'excellence dans les domaines de la recherche, de la formation et du transfert de technologies, contribuant ainsi au renforcement des capacités des pays membres et à la promotion du développement de l'industrie gazière», souligne la même source.

L'ALGÉRIE MISE SUR DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS D'EXPLORATION

Poursuivant son intervention, Arkab indique que l'Algérie mise sur les nouvelles opportunités d'exploration pour développer son industrie gazière. Il fait ainsi part des résultats de l'appel d'offres international «Algeria Bid Round 2024», qui a abouti à la conclusion de cinq contrats d'hydrocarbures avec des

compagnies internationales, ainsi que le lancement de l'«Algeria Bid Round 2026», portant sur sept blocs d'exploration dont l'ouverture des offres est prévue au début de l'année 2027.

À noter enfin, que la 28^e réunion du GECF s'inscrit dans le cadre des préparatifs du huitième Sommet du Forum, qui coïncide avec le 25^e anniversaire de sa création. Les participants ont examiné les rapports relatifs aux activités et à la gestion du Forum, ainsi que les documents préparatoires au Sommet, notamment le projet de «Déclaration de Moscou». Plusieurs rapports de référence ont également été étudiés, dont le rapport annuel sur le marché du gaz pour 2026, le rapport prospectif sur les perspectives mondiales du gaz à l'horizon 2055 et le bulletin statistique annuel de 2026.

Hamza B.

HYDROCARBURES

L'Algérie ouvre grand ses portes aux investisseurs azerbaïdjanais

L'Algérie veut transformer sa relation avec l'Azerbaïdjan en un partenariat énergétique stratégique. En marge de la 28^e réunion ministérielle du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF) à Moscou, le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a rencontré ce lundi son homologue azerbaïdjanais, Parviz Shahbazov, pour examiner les moyens de renforcer la coopération bilatérale et élargir les perspectives de partenariat. Une rencontre qui confirme l'attractivité retrouvée du secteur algérien des hydrocarbures pour les investisseurs étrangers.

UNE DYNAMIQUE POLITIQUE PORTEUSE
Les deux parties ont d'emblée souligné que la coopération énergétique entre Alger et Bakou bénéficie d'une « dynamique positive », portée par les orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et de son homologue azerbaïdjanais, Ilham Aliyev. Cette volonté politique au plus haut niveau se traduit par des mécanismes concrets. Les deux ministres ont évoqué les préparatifs en cours pour la tenue de la prochaine session de la Commission intergouvernementale mixte algéro-azerbaïdjanaise de coopération commerciale, économique, scientifique et technique. L'objectif est clair :

passer des déclarations d'intention aux projets concrets. Les deux parties sont convenues de dynamiser les mécanismes de coopération et d'intensifier les rencontres entre experts afin d'identifier des projets de coopération tangibles et de renforcer les échanges entre les entreprises des deux pays.

SONATRACH-SOCAR : UN AXE CENTRAL
Au cœur des discussions, les opportunités d'investissement et de partenariat entre les entreprises des deux pays, notamment entre le géant algérien Sonatrach et la compagnie nationale azerbaïdjanaise SOCAR. La coopération est déjà qualifiée

«d'excellente » par les deux ministres, mais son potentiel reste largement inexploité. Les domaines identifiés couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur des hydrocarbures : services aux puits, développement des champs pétroliers et gaziers, transport des hydrocarbures, raffinage et pétrochimie, ainsi que les différentes activités liées à l'industrie pétrolière et gazière. Pour l'Azerbaïdjan, qui a développé une expertise reconnue avec SOCAR dans l'offshore de la Caspienne et le transport gazier vers l'Europe via le corridor Sud, l'Algérie représente un marché à fort potentiel. Pour l'Algérie, le savoir-faire azerbaïdjanais est un atout pour moderniser ses installations et optimiser la récupération sur ses champs matures. Les deux parties ont également insisté sur l'importance d'intensifier les échanges d'expériences et d'expertises techniques et technologiques, et de renforcer la coopération en matière de formation et de développement des compétences, afin d'améliorer les performances dans l'industrie pétrolière et gazière.

production, participation, contrats de services à risque. Avec des réserves prouvées parmi les plus importantes au monde en gaz, des bassins encore sous-explorés, notamment dans le Sud-Ouest et l'offshore, et une infrastructure de transport et de liquéfaction (GNL) déjà existante et reliée à l'Europe, l'Algérie se positionne comme une destination de choix pour diversifier les sources d'approvisionnement, au moment où la sécurité énergétique mondiale est au cœur des enjeux. Pour les entreprises azerbaïdjanaises, c'est une porte d'entrée vers l'Afrique du Nord et une possibilité de valoriser leur expertise dans un pays qui vise à augmenter sa production de gaz à plus de 100 milliards de m3 par an.

UNE COORDINATION AU SEIN DE L'OPEP+ ET DU GECF

Enfin, les deux ministres ont échangé sur l'évolution des marchés mondiaux du pétrole et du gaz et les défis liés à leur stabilité et à la sécurité des approvisionnements. Alger et Bakou, tous deux membres de l'OPEP+ et du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF), ont mis l'accent sur l'importance de poursuivre la concertation et la coordination entre les deux pays pour contribuer à la stabilité des marchés et renforcer le dialogue entre pays producteurs. Cette convergence de vues au sein des grandes instances énergétiques mondiales renforce la confiance et crée un cadre propice à l'arrivée d'investisseurs azerbaïdjanais en Algérie. En invitant SOCAR et ses filiales à l'Algeria Bid Round 2026, l'Algérie ne cherche pas seulement un investisseur de plus : elle vise un partenaire stratégique capable d'apporter technologie, financement et accès à de nouveaux marchés.

H. B.

Des retombées économiques et de développement importantes pour les pays du Sahel

Le projet du gazoduc transsaharien (TSGP) aura des retombées économiques et de développement importantes pour les pays du Sahel, selon Ekperikpe Ekpo. Le ministre d'Etat nigérien aux Ressources pétrolières (gaz), Ekperikpe Ekpo, a mis en avant, hier, à Moscou, les importantes retombées économiques et de développement du projet du gazoduc transsaharien (TSGP) reliant le Nigeria à l'Algérie via le Niger, notamment pour les pays du Sahel africain, soulignant que ce projet était prioritaire et que le Nigeria allait réaliser un gazoduc reliant le sud au nord du Nigeria en vue de concrétiser cette importante infrastructure énergétique continentale.

UN « PROJET PRIORITAIRE »

Dans une déclaration à l'APS, en marge de la 28^e réunion ministérielle du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF), Ekpo indique que le gazoduc transsaharien constitue un « projet prioritaire ». « Je me suis rendu en Algérie il y a quelques mois, accompagné d'un représentant de la compagnie pétrolière nationale nigérienne. Nous avons été reçus par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, auquel nous avons donné toutes les garanties quant à notre engagement à réaliser un gazoduc reliant le sud au nord du Nigeria », précise-t-il.

LE GAZ, UNE SOLUTION OPTIMALE

La réalisation de ce gazoduc intervient parallèlement au lancement par l'Algérie des travaux de réalisation du tronçon algérien du projet (le 4 juin 2026, dans la région d'Aoulef), souligne le ministre, ajoutant que son pays avait procédé à investir dans le secteur gazier pour répondre à la demande internationale et que les travaux se poursuivent au Nigeria en vue d'élaborer les plans d'investissement nécessaires à la réalisation des gazoducs. Dans ce cadre, poursuit Ekpo, « environ quatre (4) décisions finales d'investissement ont été prises avec la participation de compagnies énergétiques internationales et nationales, ce qui permettra d'accroître la production », affirmant que le gaz constitue la solution optimale pour répondre aux besoins énergétiques dans le monde.

R. N.

CONTRÔLE COMMERCIAL

167.000 infractions recensées sur les neuf premiers mois de l'année en cours

Avec plus de 2,4 millions d'interventions et 167.000 infractions constatées, les services du ministère du Commerce intérieur ont intensifié leurs actions sur le terrain.

Le ministère du Commerce intérieur et de la régulation du marché national a fait état de plus de 2,4 millions d'interventions de contrôle commercial effectuées sur le terrain sur les neuf premiers mois de l'année en cours, en hausse de 19% par rapport à la même période de l'année précédente.

LES FACTEURS DE LA FLAMBÉE DES PRIX

Les services de contrôle du ministère ont également constaté plus de 167.000 infractions aux textes législatifs et réglementaires (+6,3% par rapport à la même période de 2025), a indiqué le Directeur central à la Direction générale du contrôle économique et la répression des fraudes au ministère, Kamel



Boukhadach, sur les ondes de la Radio nationale. Le responsable a précisé que 17 procès-verbaux ont été établis par rapport aux infractions de spéculation illicite, en diminution de 58% par rapport aux 9 premiers mois de 2025, grâce aux « sanctions dissuasives ». S'agissant de la flambée des prix des produits alimentaires et agricoles de large consommation, observée ces dernières semaines, Boukhadach a indiqué que cette situation est « due à plusieurs facteurs, combinant à la fois des manœuvres spéculatives, les fluctuations des prix des intrants et des matières premières à l'échelle internationale, ainsi que les coûts

du transport maritime ». Il a également pointé du doigt « le rôle non négligeable des intermédiaires au sein des canaux de distribution de la filière des fruits, légumes et viandes, multipliant ainsi les marges au détriment du pouvoir d'achat du consommateur ». Pour faire face à ces dérives et en application des directives fermes données par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour la régulation du marché, le ministère a mobilisé près de 80% de ses effectifs, soit plus de 7.000 agents déployés en permanence sur le terrain, a précisé le responsable, ajoutant que ces équipes interviennent 7j/7, y compris les

week-ends. Ces agents veillent en continu à la transparence des transactions, au respect de l'affichage obligatoire des prix et à la conformité des produits, notamment au niveau des marchés de gros et de détail, a-t-il souligné.

«TAWASSOL», LA VOIX DES CONSOMMATEURS

Concernant les viandes rouges, il a rappelé qu'un décret exécutif (n°24-133) a été adopté en 2024 pour encadrer et plafonner les marges bénéficiaires à tous les stades (importation, gros et détail), note le responsable, précisant que ce texte fait actuellement l'objet d'une révision pour revoir ces marges. De plus, des quotas d'importation de viande rouge ont été attribués aux opérateurs agréés afin de garantir un approvisionnement régulier et à des prix abordables à l'approche du mois de Ramadan, a-t-il rappelé.

Il a également mis l'accent sur la plateforme numérique « Tawassol-voix du consommateur », permettant aux consommateurs de signaler les infractions commerciales, notamment le non-affichage des prix, le non-respect des prix réglementés ou plafonnés et des règles d'hygiène, ainsi que les perturbations dans la disponibilité des produits de large consommation à travers le pays. « Les signalements acheminés sont immédiatement pris en charge par les directions du commerce de chaque wilaya pour une intervention rapide des brigades de contrôle », a-t-il souligné.

Hamza B.

L'ALGÉRIE EST À L'ABRI D'UNE FUTURE CRISE DE L'EAU

« Des investissements massifs sont réalisés pour renforcer la sécurité hydrique » déclare Bouzegza

Le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, a affirmé que l'État algérien, sous la direction du président Abdelmadjid Tebboune, accorde une grande importance au secteur de l'eau. Il a indiqué que 1 469 milliards de dinars ont été alloués en fonds substantiels pour les projets enregistrés au moment où, 82 barrages sont remplis à environ 60 % de leur capacité, sans omettre des projets en cours dont la mise en service de trois nouveaux barrages cette année et des études en cours pour 28 autres. Ainsi, Bouzegza a tenu à expliquer, hier, lors de son intervention, dans l'émission «Forum 1 » sur radio Channel 1, que ce secteur est confronté à des défis importants liés au changement climatique, au développement continu du pays dans tous les secteurs et à la demande croissante de cette ressource économique et sociale vitale. Le ministre a également tenu à rassurer la population que l'Algérie est en sécurité et n'a aucune raison de s'inquiéter d'une future crise de l'eau. Le ministre de l'Hydraulique a ajouté, que l'Algérie travaille actuellement à renforcer la sécurité hydrique au niveau national, à garantir une distribution équitable de l'eau et à diversifier ses sources d'approvisionnement.

Le ministre a également révélé que notre pays a bénéficié d'une plus grande stabilité dans son approvisionnement en eau ces dernières années grâce aux importants pro-

grammes mis en œuvre, et que cette stabilité continue de s'améliorer. Aujourd'hui, précise le ministre du secteur, en plus des 82 barrages remplis à un peu plus que la moitié de leur capacité, la mise en service de trois nouveaux barrages et les 28 autres dont les études sont en cours, 18 grands projets de transfert d'eau sont également en cours, ainsi que des projets d'interconnexion entre ces barrages. Saisissant l'occasion, le ministre de l'Hydraulique a mis en avant plusieurs grands projets qui démarreront prochainement, notamment un projet de raccordement de 15 municipalités de la wilaya de Sétif au barrage de Draa El Diss, pour un coût estimé à 18 milliards de dinars. Le lancement officiel de ce projet est prévu à l'occasion de l'anniversaire du 1er novembre. Il a également évoqué un projet de liaison entre la région de Tanzrouft, dans la wilaya de Bordj Badji-Mokhtar, et le champ pétrolier de Tizaouatine, dans la wilaya d'Aïn Guezam, soit une distance d'environ 250 kilomètres, pour un budget de près de 26 milliards de dinars. Par ailleurs, d'autres projets d'envergure variable sont en cours dans plusieurs wilayas, témoignant de la vision d'avenir du président de la République, visant à réduire les disparités entre les différentes régions du pays.

AU SUJET DES INFRASTRUCTURES
Dans le cadre de la stratégie nationale, M. Bouzegza a également

abordé la question des usines de dessalement d'eau de mer, affirmant qu'elles « constituaient la solution idéale pour préserver cette ressource vitale et garantir la sécurité hydrique face aux fluctuations des précipitations ». Et dans cet ordre d'idées, le ministre a précisé que l'Algérie compte actuellement 19 usines de dessalement d'eau de mer de grande capacité et 12 de capacité moyenne, produisant 3,6 millions de mètres cubes par jour et desservant environ 40 % de la population du pays. Le ministre a également souligné que le programme se poursuit afin d'achever la construction de nouvelles stations et de mettre en service celles déjà opérationnelles d'ici la fin de l'année, comme les stations d'El Tarf et de Béjaïa, dans l'est de l'Algérie. Il a par ailleurs évoqué le raccordement d'autres régions à ce réseau d'adduction d'eau, notamment la liaison de la wilaya de Blida à la station de Fouka, dans la wilaya de Tipaza, un raccordement qui coïncidera avec l'anniversaire du 1er novembre également. Le ministre de l'Hydraulique a ajouté que cet événement marquera également le lancement du projet de canalisation d'eau à longue distance pour les wilaya de l'intérieur et les Hauts-Plateaux, ainsi que d'autres projets d'envergure pour les wilayas du Sud, tels que la station d'Aïn Salah, d'une capacité de 60 000 mètres cubes, qui alimentera également la wilaya de Tamanrasset, située à 700 kilomètres. De même, la wilaya de Tindouf bénéficiera de l'a-



grandissement de sa station existante et de la construction d'une nouvelle station d'une capacité de 10 000 mètres cubes par jour. Par ailleurs, le ministre de l'Hydraulique, M. Lounès Bouzegza, a évoqué les stations d'épuration des eaux usées, estimées à 237 de tailles diverses, produisant environ 1,12 milliard de mètres cubes avec un taux de valorisation de 55 %. Si ces stations servaient auparavant à protéger l'environnement et à prévenir les maladies infectieuses et la pollution, elles seraient aujourd'hui mises à profit dans le secteur économique et joueront un rôle important dans l'agriculture et l'industrie, notamment dans les grands projets d'infrastructure. Enfin, il est tout aussi important de rappeler que samedi dernier, le ministre de l'Hydraulique, Lounès

Bouzegza, a présidé, au siège du ministère, une réunion de travail consacrée au suivi de la situation de l'alimentation en eau, au cours de laquelle il a donné une série d'instructions visant à moderniser la gestion et à améliorer la qualité du service public de l'eau, conformément aux directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Le ministre a instruit d'accélérer la numérisation et d'adopter des solutions intelligentes dans le contrôle et la gestion des réseaux de distribution d'eau, de poursuivre la lutte contre les raccordements anarchiques et illégaux, d'intensifier les opérations d'installation des compteurs et de passer de la facturation forfaitaire à une facturation basée sur la consommation réelle.

Saïd Ben

DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE NATIONALE DE L'ARBRE

Larges campagnes de boisement à travers plusieurs wilayas du pays

En effet, de larges campagnes de boisement ont été lancées à travers plusieurs régions du pays.

C'est d'ailleurs le cas dans les wilayas du Sud du pays, dans le cadre de la célébration de la journée nationale de l'arbre, placée cette année sous le signe "Ensemble, restaurons nos forêts". Ainsi, cette journée a donné, dans la wilaya de Tougourt, au lancement d'une opération de mise en terre, à l'entrée Sud de la ville, de 800 arbustes d'alignement sur la RN-3, avec la participation des services des forêts, de l'environnement, de la protection civile, de corps de sécurité et des acteurs de la société civile. Approché par l'APS, le conservateur des forêts, Mustapha Belalia, a indiqué que la campagne porte sur la plantation de pas moins de 31.000 arbustes de différentes essences, dans le cadre d'un programme s'étalant au mois de mars prochain. L'opération cible les différents quartiers et espaces publics des différentes communes, en sus de la programmation, en coordination avec divers partenaires, d'activités de sensibilisation tendant à ancrer la culture environnementale au sein de la société pour adhérer aux actions de préservation de l'environnement. La mise en service de 3 km de réseau d'irrigation de goutte-à-goutte et l'inauguration et l'équipement d'un forage destiné à l'irrigation du couvert végétal, figurent au programme de cette journée de l'arbre. Dans la wilaya d'Aflou, une campagne de boisement a été lancée au niveau de la forêt Mohamed Tahar et a porté sur la plantation d'un millier d'arbustes de diverses essences, dont le caroubier, le melia et le murier.

La wilaya de Ghardaïa a marqué cette journée par le lancement d'une opération de plantation de 1.500 arbustes au niveau du carrefour de la nouvelle ville de Métlili, pour préserver le couvert végétal et ancrer la culture du boisement et de préservation de l'environnement.

VASTES CAMPAGNES DE PLANTATION DANS LES WILAYAS DE L'OUEST ET DU SUD-OUEST

D'autres parts, les célébrations de la Journée nationale de l'arbre, coïncidant avec le 25 octobre, qui se déroulent cette année sous le slogan "Ensemble pour restaurer nos forêts", ont été marquées dans les wilayas de l'Ouest et du Sud-Ouest du pays, par l'organisation de vastes campagnes de plantation d'arbres dans différentes zones forestières. A Oran, une campagne de plantation a été organisée dans la forêt de Bethioua, avec la participation de différentes composantes de la société civile, des collectivités locales, des agents forestiers et d'autres intervenants. De son côté, la Conservation des forêts a programmé la plantation de 93 000 plants de différentes espèces sur une superficie de 14 hectares, répartis sur 13 sites à travers la wilaya. Cette opération s'inscrit dans le cadre de son pro-



gramme annuel, qui se poursuivra jusqu'au 21 mars prochain. A Mascara, 16 000 plants ont été mis en terre dans les zones forestières et urbaines, notamment dans les forêts de Zakour, dans la commune de Mamounia, de Nesmot, dans la commune du même nom, de Fergoug, dans la commune de Mohammadia, du mont Nadour, dans la commune d'El-Menouar, ainsi que dans la forêt d'Essafsaf, dans la commune de Makdha. Des plantations ont également été réalisées dans les espaces verts et aux abords des équipements publics et des établissements scolaires des différentes villes de la wilaya. Cette opération a mobilisé des agents forestiers, des éléments de la Protection civile, des membres de la Sûreté nationale et de la Gendarmerie nationale, ainsi que des cadres et des employés de plusieurs organismes et institutions publics. Des membres d'associations locales, des jeunes adhérents de des Scouts musulmans algériens (SMA), des élèves d'établissements scolaires et des citoyens bénévoles y ont également pris part. Les plantations ont donné lieu à la mise en terre différentes espèces arboricoles, notamment le pin d'Alep, l'eucalyptus, l'acacia, le cyprès, le caroubier et des arbustes ornementaux. A Tiarret, une vaste campagne a été lancée pour la plantation de 12 500 plants forestiers dans différentes zones boisées, dont 4 000 plants seront mis en terre dans la région de Kef-Rmel, sur les hauteurs de la ville, tandis que 8 500 autres seront répartis entre plusieurs espaces forestiers, notamment El Gâada, dans la commune de Frenda, Hermala, dans la commune de Sidi-Abdelghani, Eddalia, dans la commune de Mechraâ Safa, Echamakh, dans la commune de Nadora, ainsi que El-Houassi, dans la région de Ksar Chellala. A Tlemcen, une campagne de plantation a été organisée dans la réserve de Moutas, située dans la forêt de Zerifat, dans la commune de Mansourah. La manifestation s'est déroulée en présence de l'inspectrice générale des forêts auprès de la Direction générale des forêts (DGF), Nedjma Rahmani, ainsi que des autorités de la wilaya. L'opération a porté sur la plantation d'oliviers et a été accompagnée d'expositions consacrées aux différentes activités du secteur forestier, notamment le reboisement, la prévention des incendies et les projets d'éle-

vage d'oiseaux. A cette occasion, quatre mouflons à manchette (Laroui) et huit faisans ont également été relâchés dans la réserve, qui s'étend sur une superficie totale de 2 156 hectares. Par ailleurs, la Conservation des forêts de la wilaya a programmé la plantation de 10 000 plants de différentes espèces dans 18 zones. Elle a également conclu 29 conventions avec plusieurs associations afin d'assurer le suivi des plantations et leur protection. A Saïda, une opération de plantation de 6 400 plants forestiers et fruitiers a été lancée dans cinq communes, avec la participation des différents acteurs engagés dans la protection des forêts et l'extension des espaces verts. L'opération a concerné les communes d'Aïn-Soltane, de Mâamoura et de Youb, ainsi que celle d'Ouled-Khaled, qui a bénéficié de la part la plus importante, avec 5.000 plants. A Aïn Témouchent, la Conservation des forêts a programmé la mise en terre de 6 800 plants dans six sites forestiers, situés dans les communes de Hessasna, d'El-Emir Abdelkader, de Sidi-Ouriach et de Sidi-Safi. L'administration forestière a également réservé 8 000 plants à un programme mené en coordination avec plusieurs associations locales. Ces plantations seront réalisées dans différentes communes de la wilaya, sur une superficie estimée à 60 hectares dans les zones urbaines. A Mostaganem, 2 500 plants ont été mis en terre dans différentes zones forestières de la wilaya, alors qu'à Sidi Bel-Abbès, 2 400 plants de différentes espèces forestières et semi-forestières ont été plantés dans la forêt de Louza, située dans la commune de Zerouala. Cette manifestation environnementale, organisée par la Conservation des forêts, s'est déroulée en présence des autorités locales et avec la participation active des différents partenaires, des acteurs associatifs et des militants de la protection de l'environnement, mobilisés pour assurer la réussite de cette opération de plantation et contribuer à la restauration du couvert végétal de la région. De son côté, la Conservation des forêts de la wilaya de Tindouf a célébré cette journée en organisant une vaste campagne de plantation au sein de l'université "Ali-Kafi", avec la participation des autorités locales et des représentants de différents organismes et directions.

Cette initiative s'inscrit dans le

cadre des efforts visant à renforcer le couvert végétal et à ancrer une culture de préservation du patrimoine forestier, notamment dans les régions sahariennes. Il a été, aussi, organisé une cérémonie dans l'amphithéâtre principal de l'université. Elle a notamment été marquée par la projection d'un documentaire vidéo consacré à l'arganier et à son importance écologique et économique, ainsi que par l'hommage rendu aux agents relevant du secteur forestier, en reconnaissance de leurs efforts en matière d'arrosage, de taille et d'entretien des espaces verts.

DES MILLIERS D'ARBUSTES PLANTÉS À TRAVERS LES WILAYAS DE L'EST DU PAYS

Par ailleurs et dans les wilayas de l'Est du pays ont célébré cette Journée nationale de l'arbre par la plantation de milliers d'arbustes à travers des zones forestières dont celles ravagées par des incendies au cours de l'été passé avec la participation d'éléments de l'Armée nationale populaire (ANP), de plusieurs associations écologiques et des Scouts musulmans algériens (SMA). Dans la wilaya de Jijel, le Directeur général des forêts, Djamel Touahria, a donné le coup d'envoi à une campagne de reboisement dans la localité de Soumaa, dans la commune de Bouraoui Belhade, annonçant à l'occasion l'élaboration par la Direction générale des forêts d'un programme pour la plantation d'environ 1,2 million d'arbustes à l'échelle nationale au titre de la saison 2026-2027 dont la grande partie dans la wilaya de Jijel qui a été la plus affectée par les incendies de l'été passé. La campagne de reboisement de l'actuelle saison vise dans la wilaya de Jijel la plantation de 25.000 arbustes à travers 18 communes. A Constantine, 4.000 plants d'arbres de pin d'Alep et de pin parasol ont été mis en terre dans la forêt de Mestaoua à Djebel El Ouahch avec la participation des éléments de l'ANP, des douanes algériennes, de la protection civile, des divers corps constitués, des directions de l'environnement, de l'action sociale et de la solidarité et de l'agriculture, des associations écologiques locales, des SMA et autres acteurs locaux. Dans la wilaya de Skikda, la conservation locale des forêts a organisé à l'université 20 août 1955 une exposition des produits de forêts avec la

participation d'artisans activant dans le domaine de l'extraction des huiles essentielles, de l'huile de figue de Barbarie et autres dérivés au côté des produits des femmes rurales. L'occasion a donné lieu à la distribution d'attestations de location de clairières pour la pose de ruches d'abeilles avant la plantation d'arbustes sur le terrain réservé à la création d'un carré expérimental floral. La conservation des forêts a en outre arrêté un programme s'étalant au 21 mars prochain pour la plantation de plus de 9.000 arbustes dans les zones touchées par les incendies ces dernières années à travers 30 communes.

A Khenchela, le wali Salim Harizi, accompagné du conservateur des forêts Mohamed Skendaoui, a supervisé dans la forêt de Béni Oudjana la mise en terre de pas moins de 2.000 arbustes. Dans la wilaya de Souk Ahras, le wali Abdelkrim Zinai a présidé sur le site forestier mitoyen au barrage Oued Djedra, au chef-lieu de wilaya, la plantation de près de 3.000 arbustes de pin d'Alep, de caroubier et eucalyptus sur une aire de 4 hectares. Le conservateur des forêts, Mounir Djellal, a indiqué à l'APS à l'occasion que la campagne nationale bénévole de plantation s'étalant du 25 octobre au 21 mars prochain prévoit la plantation de 80.000 arbustes de diverses essences sur sept sites forestiers de plusieurs communes de la wilaya. La wilaya de Batna a été également au rendez-vous avec la plantation de 1000 oliviers dans la localité de Tikhoubai dans la commune d'Oued Chaaba avec une large participation d'organismes et d'acteurs de la société civile. A l'occasion, le conservateur des forêts, Mohamed Benarab, a indiqué que cette initiative s'étendra à plusieurs communes en vue d'y planter plus de 3.000 arbustes d'olivier, d'argan et de cèdre de l'Atlas. A Ouled Djellal, l'inspecteur général de wilaya, Tarek Sibouker, a supervisé en compagnie du conservateur local des forêts et de directeurs exécutifs, le lancement de la campagne de reboisement depuis le lycée chahid Laid Hamdani de la commune de Doucen. Cette campagne concernera sept sites répartis sur les six communes de la wilaya en application des orientations de la Direction générale des forêts. Une exposition des clubs verts a été organisée à l'occasion pour présenter les réalisations du secteur et la distribution d'attestation de qualification à des chasseurs. Dans la wilaya de Biskra, le wali Abdelkrim Bettoui a présidé près de l'aéroport Mohamed Khider le lancement d'une campagne de plantation de 3.350 arbustes de nombre d'espèces, a indiqué le conservateur des forêts, Kamel Laarasse. A El Tarf, les autorités locales ont assisté au lancement sur le chantier agricole en face de l'établissement de rééducation dans la localité d'Ain Khia, au chef-lieu de wilaya, d'une campagne de reboisement de 2.800 arbustes de pin parasol, de pin d'Alep, d'eucalyptus, de cyprès et de chêne liège ciblant 15 sites forestiers de 14 communes. Des opérations de reboisement similaires visant régénération du couvert végétal ont été également lancées dans les autres wilayas de l'Est du pays.

LIBYE

Réunion tripartite à Alger pour une solution souveraine

Les chefs de la diplomatie algérienne, tunisienne et égyptienne prônent une solution politique libyenne sous l'égide de l'ONU.

Réunis dimanche à Alger dans le cadre du Mécanisme tripartite, qui a pris fin dimanche à Alger, les ministres des Affaires étrangères de l'Algérie, Tunisie et Egypte ont réaffirmé le rôle central de cette instance face à la crise libyenne. Placée sous l'égide des Nations unies, elle doit continuer d'œuvrer pour une solution politique purement libyenne, à l'abri de toute ingérence étrangère dans les affaires de ce pays.

LE RÔLE CLÉ DES PAYS VOISINS ET DE L'ONU RÉAFFIRMÉ

« En consécration de la tradition de concertation et de coordination et en application des conclusions de la réunion du Mécanisme tripartite des pays voisins sur la crise libyenne, tenue au Caire le 21 mai 2026, l'Algérie a accueilli, le 25 octobre 2026, une réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Algérie, de l'Egypte et de la Tunisie, dans le cadre de ce Mécanisme, en vue de suivre les derniers développements de la crise libyenne et les perspectives de son règlement », indique le communiqué final de cette réunion.

Ont pris part à cette réunion le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, le ministre égyptien des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et des Egyptiens de l'étranger, Badr Abdelatty, le ministre tunisien des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti.

Les ministres ont, à cet égard, souligné « la responsabilité historique et le rôle central du mécanisme des pays voisins, sous l'égide des Nations unies, dans l'appui au processus politique libyen et le soutien à toutes les démarches sérieuses visant à mettre fin à la crise libyenne, ainsi que la nécessité de prendre en considération le rôle central de ces pays, en leur qualité



d'Etats les plus concernés par les évolutions et les derniers développements de la situation dans ce pays voisin et frère, les plus conscients de la complexité de la crise, de ses répercussions et de ses incidences, et les plus soucieux d'accélérer la recherche d'un règlement global et radical de celle-ci ».

CONTRIBUER AU RÈGLEMENT DE LA CRISE LIBYENNE

Les ministres des Affaires étrangères des pays voisins ont exprimé « leur plein soutien aux efforts des Nations unies et aux démarches internationales visant à faciliter le processus politique, en vue de l'organisation d'élections présidentielles et parlementaires simultanées,

libres et honnêtes, conformément à un cadre constitutionnel et juridique consensuel ». Ceci permettra de mettre définitivement fin aux phases de transition, devenues un fait accompli qui contribue à approfondir et à exacerber la crise, ces élections devant déboucher sur la mise en place d'institutions constitutionnelles légitimes, unifiées, fortes et stables, à même de mettre un terme à la situation actuelle de division institutionnelle.

Dans ce cadre, ils ont mis l'accent sur « la nécessité d'une coordination et d'une complémentarité des efforts régionaux et internationaux, en appui à un processus politique libyen inclusif, facilité par la Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL), en vue de renforcer l'appropriation du processus par les Libyens et de contribuer au règlement de la crise libyenne ».

LES LIBYENS DOIVENT DIRIGER LE PROCESSUS POLITIQUE

Les ministres ont également évoqué les efforts « soutenus » déployés par la Mission onusienne en Libye dans le cadre de « la mise en œuvre des fondements de la feuille de route politique qu'elle a annoncée le 21 août 2025 », passant en revue, à cet égard, les résultats obtenus par le Comité de dialogue restreint (44), ainsi que l'accord-cadre signé le 30 août 2026, insistant sur la nécessité que le processus politique soit « dirigé et pris en charge par les Libyens eux-mêmes, et que le règlement politique découle de la volonté du peuple libyen et de son consensus national, tout en garantissant l'unité de l'Etat libyen, sa souveraineté et son intégrité territoriale », ajoute le communiqué.

A cette occasion, les ministres ont réaffirmé la position « constante de leurs pays, qui rejettent catégoriquement toute forme d'ingérence étrangère dans les affaires libyennes, ayant constitué la principale cause de la prolongation de la crise et de l'aggravation des divergences entre les belligérants libyens, soulignant « la nécessité du retrait des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères de l'ensemble du territoire libyen, de la préservation des acquis de l'accord de cessez-le-feu et de l'accélération de l'unification de toutes les institutions libyennes, y compris les institutions militaires et sécuritaires ».

Les trois ministres ont également souligné « la nécessité de parvenir à une réconciliation nationale entre les composantes du peuple libyen frère », exprimant « le soutien de leurs pays aux efforts déployés par les autorités libyennes compétentes et l'Union africaine, sous l'égide des Nations unies, en vue de

concrétiser cet objectif ».

PROCHAINE RÉUNION DU MÉCANISME EN TUNISIE

Dans le même contexte, ils ont insisté sur « l'importance de préserver les ressources du peuple libyen et de les mettre au service de ses intérêts, du développement et de la prospérité du pays, ainsi que sur la nécessité de préserver ses avoirs financiers gelés à l'étranger, d'en maintenir la valeur et d'en garantir la bonne gestion par les institutions financières internationales qui les détiennent, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ». Ils ont également appelé les parties libyennes à prendre des mesures supplémentaires pour mettre en œuvre les dispositions du cadre de dépenses unifié pour 2026, annoncé le 11 avril 2026.

Les ministres sont convenus de « poursuivre la coordination et la concertation au sein des instances et organisations internationales et régionales, afin de contribuer au règlement de la crise libyenne », soulignant « l'importance du respect des principes du droit international dans tout accord, règlement ou arrangement auquel il sera parvenu ».

A l'issue de la réunion, les ministres des Affaires étrangères tunisien et égyptien ont exprimé « leurs sincères remerciements à l'Algérie pour avoir accueilli cette réunion et pour son hospitalité généreuse ». Les ministres des Affaires étrangères de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Egypte sont convenus de « tenir la prochaine réunion de ce Mécanisme en République tunisienne, pays frère, à une date qui sera fixée d'un commun accord ultérieurement », selon le communiqué final.

PLUS DE 25 KG DE CANNABIS ET 30 000 LITRES D'ESSENCE SAISIS EN ESPAGNE : Coup dur aux réseaux de narcotrafic marocains

En frappant simultanément le transport de marchandise à Melilla et l'infrastructure de ravitaillement dans le détroit de Gibraltar et près de Ceuta, les forces espagnoles démontrent leur volonté de neutraliser l'ensemble de la chaîne criminelle marocaine. « La lutte incessante contre les réseaux criminels opérant entre les côtes marocaines et la péninsule ibérique vient d'enregistrer une avancée majeure grâce à une série d'interventions décisives menées par la Garde civile espagnole », s'accordent à souligner les services de sécurité locaux. En l'espace de quelques jours, les autorités espagnoles ont porté une estocade majeure au trafic de stupéfiants en combinant la saisie de matières illicites aux portes de l'Europe et la neutralisation de la logistique clandestine qui alimente les embarcations de contrebande en haute mer, ont rapporté hier les médias espagnols. La première phase de cette offensive s'est déroulée dans le port de Melilla. Lors de l'inspection minutieuse d'un véhicule particulier qui s'apprêtait à embarquer sur un ferry en direction de Malaga, les agents ont découvert un dispositif de camouflage sophistiqué. Au total, 55 plaquettes de résine de cannabis marocain, représentant un poids exact de 25,1 kilogrammes, étaient soigneusement dissimulées à l'intérieur même du réservoir de carburant de l'automobile. Le conducteur a été immédiatement interpellé et son véhicule confisqué, avant d'être déféré devant les instances judiciaires pour trafic de drogue. Selon les estimations officielles de la Garde civile, cette interception a permis d'empêcher la distribution d'environ 100.000 doses sur le marché noir européen. Cette affaire illustre de nouveau l'ingéniosité désespérée des trafiquants face à la vigilance des forces de l'ordre, alors que le Maroc demeure considéré comme le premier producteur mondial de cannabis et le fournisseur majeur du continent. Parallèlement à cette saisie dans l'enclave de Melilla, le commandement régional d'Algésiras a mené une opération d'envergure baptisée « Gualén ». Ciblait principalement les provinces de Cadix et de Malaga, cette intervention visait à démanteler le réseau logistique assurant le soutien vital aux puissants hors-bords utilisés pour acheminer la drogue. Connue sous le nom de Petaqueo, cette activité criminelle consiste à approvisionner nuitamment en essence, en vivre et en matériel les embarcations qui restent positionnées pendant de longs jours au large pour échapper aux patrouilles maritimes. L'opération Gualén s'est soldée par l'arrestation de 13 individus, dont 4 ont été placés en détention provisoire sur décision de justice. Le bilan matériel s'avère exceptionnel : les forces de sécurité ont confisqué près de 30.000 litres d'essence répartis dans des bidons, ce qui constitue l'une des plus importantes saisies de carburant jamais réalisées dans la région. Les agents ont également récupéré un camion volé, 4 véhicules utilitaires de location, une voiture de tourisme, un bateau ainsi qu'une somme en liquide de près de 11.000 euros. L'enquête a mis en lumière une organisation hiérarchisée et méticuleuse. Les membres du réseau se partageaient le stockage, le transport et la distribution des produits. Sous couvert de l'obscurité, le carburant était acheminé par voie terrestre vers de petites embarcations dissimulées sur les plages ou le long de rivières navigables, qui faisaient ensuite le lien avec les vedettes de contrebande en haute mer. Plus préoccupant encore, ces énormes quantités de matière hautement inflammable étaient entreposées dans des habitations et des propriétés privées au mépris total des règles de sécurité les plus élémentaires, faisant peser un risque mortel d'explosion sur les riverains. En frappant simultanément le transport de marchandise à Melilla et l'infrastructure de ravitaillement dans le détroit de Gibraltar et près de Ceuta, les forces espagnoles démontrent leur volonté de neutraliser l'ensemble de la chaîne criminelle marocaine, « depuis la source de production jusqu'aux mécanismes de soutien qui permettent aux passeurs de maintenir leur présence empoisonnée dans les eaux internationales ».

MAROC :

Le prisonnier sahraoui Abdallah Lakhfaoui entame une grève de la faim à la prison de Kénitra

Le prisonnier civil sahraoui Abdallah Lakhfaoui, membre du groupe de Gdeim Izik, a entamé une grève de la faim à la prison de Kénitra, au Maroc, a indiqué la Ligue pour la protection des prisonniers sahraouis dans les prisons marocaines. Selon un communiqué de la Ligue, qui cite la famille du prisonnier, cette action intervient

pour dénoncer les mauvais traitements et les privations de droits dont il est victime de la part du personnel pénitentiaire, notamment en ce qui concerne les droits aux études, à la promenade ainsi qu'aux soins médicaux. La famille d'Abdallah Lakhfaoui a exprimé sa profonde inquiétude quant à la sécurité de son fils, craignant d'éventuelles mesures de repré-

sailles de la part de l'administration pénitentiaire, dans un contexte marqué par un dispositif de surveillance renforcé imposé au détenu. Elle a, dans ce contexte, appelé les instances et organisations internationales ainsi que l'ensemble des consciences vives à intervenir pour mettre fin aux souffrances de son fils et de ses codétenus sahraouis.

LA FRANCE EN CRISE

Anatomie d'un enchevêtrement politique, social et économique

Par : Salah Lakoues

Du désordre social au recul des libertés publiques : les contradictions de la réponse macronienne. Quand le pouvoir répond à la crise par la force, il risque d'aggraver ce qu'il prétend résoudre.

Une démocratie ne se mesure pas seulement à sa capacité de rétablir l'ordre lorsque les rues s'embrasent. Elle se mesure surtout à sa capacité de comprendre pourquoi une partie de la population ne croit plus aux réponses qu'elle lui propose. Face aux violences qui ont marqué les journées des 17 et 18 octobre 2026, la France se trouve confrontée à une épreuve qui dépasse largement les pillages, les dégradations et les affrontements : celle de la solidité de ses institutions, de la responsabilité de ses dirigeants et de leur attachement aux libertés fondamentales. Les violences doivent être condamnées sans ambiguïté. Aucun mécontentement social ne justifie les agressions, les destructions ou les atteintes aux biens et aux personnes. Mais condamner ces actes ne dispense pas d'interroger les causes de la crise, les défaillances de l'action publique et les choix politiques qui ont contribué à l'accumulation des frustrations. Une démocratie ne peut durablement traiter les conséquences d'un malaise collectif sans s'attaquer à ses racines. Or, au lieu d'ouvrir un débat approfondi sur la situation économique, la dégradation des services publics, les difficultés de la jeunesse et la défiance envers les institutions, la réponse politique tend à se concentrer sur le rétablissement de l'ordre, les interdictions de manifester et la multiplication des mesures répressives. Le risque est alors double : laisser les causes du mécontentement sans réponse et restreindre les libertés de citoyens qui n'ont participé à aucune violence. Dans son éditorial du 23 octobre 2026, Le Monde, consacré aux dangers d'un renoncement aux libertés publiques, met précisément en garde contre cette dérive. Le journal ne minimise ni les pillages ni les saccages. Il souligne cependant qu'une réaction sécuritaire disproportionnée peut empêcher les manifestations pacifiques, affaiblir le droit de contestation et conduire les responsables politiques à confondre autorité de l'État et restriction des libertés.

C'est là que se situe le cœur du problème : l'ordre public est indispensable à la démocratie, mais il ne peut devenir le prétexte à l'effacement du débat démocratique. La France ne sortira pas de sa crise en opposant systématiquement l'autorité à la contestation, ni en transformant des difficultés économiques et sociales en une simple question de sécurité.

UNE CRISE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE QUI PRÉCÈDE LES VIOLENCES

Les événements d'octobre ne peuvent être compris indépendamment du contexte économique et social dans lequel ils s'inscrivent. La dette publique française a atteint environ 3 595,5 milliards d'euros au deuxième trimestre 2026, soit près de 119 % du produit intérieur brut. Le déficit public demeure élevé, tan-

dis que la croissance ralentit et que les ménages continuent de subir des tensions sur leur pouvoir d'achat. Le chômage, la précarité professionnelle, le coût du logement et les difficultés d'accès aux services publics nourrissent un sentiment d'incertitude, particulièrement chez les jeunes. Ces indicateurs ne suffisent pas, à eux seuls, à expliquer des violences collectives. Ils dessinent néanmoins un environnement dans lequel les promesses politiques perdent de leur crédibilité lorsque les améliorations annoncées ne se traduisent pas dans la vie quotidienne. La difficulté à se loger, à trouver un emploi stable, à se déplacer, à accéder à des soins ou à bénéficier d'un enseignement de qualité peut renforcer l'impression que les institutions sont éloignées des préoccupations ordinaires. La question n'est donc pas de faire de la pauvreté une explication automatique de la violence. La grande majorité des personnes confrontées à des difficultés économiques ne commettent aucun acte délictueux. Il s'agit plutôt de comprendre comment l'accumulation des frustrations, l'absence de perspectives et la perte de confiance peuvent fragiliser le lien entre les citoyens et les institutions. Lorsque le débat public se concentre exclusivement sur les désordres visibles, il néglige les tensions moins spectaculaires qui les précèdent. Les vitrines brisées font la une des journaux ; les années de déclassement, les inégalités territoriales et le sentiment d'abandon sont moins immédiatement visibles. Pourtant, une politique qui se limite aux premières sans s'occuper des seconds risque de ne traiter que la surface de la crise.

LE 17 OCTOBRE : CONDAMNER LES VIOLENCES RENONCER À COMPRENDRE

Les pillages, les destructions et les affrontements du 17 octobre ont porté atteinte à la sécurité des personnes, à la tranquillité publique et au droit de propriété. Les commerçants victimes de dégradations ont le droit d'être protégés, indemnisés lorsque les conditions légales le permettent et entendus par les pouvoirs publics. Les habitants qui ont subi les violences ne doivent pas être oubliés au nom d'une lecture exclusivement politique des événements. Mais la condamnation des violences ne saurait mettre fin à toute interrogation sur leur contexte, leur ampleur et leur déroulement. Il faut distinguer les manifestants pacifiques, les personnes qui ont commis des infractions, les groupes venus pour piller ou provoquer des affrontements et les éventuelles défaillances des dispositifs de maintien de l'ordre. Les confondre dans une même catégorie empêche de comprendre les faits et risque de pénaliser ceux qui n'ont commis aucune infraction. Les estimations de participation aux rassemblements doivent, elles aussi, être examinées avec prudence et rapportées à des sources identifiables. Une mobilisation importante traduit un mécontentement qui mérite une analyse politique ; elle ne permet pas de conclure que tous les participants partagent les mêmes motivations, ni que la majorité approuve les violences. La responsabilité de l'État consiste à protéger les citoyens, à empêcher les destructions et à faire appliquer la loi. Mais cette responsabilité implique également de préserver la possibilité d'une expression collective pacifique. Le maintien de l'or-

dre n'est pas seulement une opération de contrôle : il doit permettre que l'exercice d'une liberté fondamentale reste possible malgré la présence de groupes violents.

LE DÉFAUT D'ANTICIPATION : UNE CRISE QUE LE POUVOIR N'A PAS SU SUFFISAMMENT PRÉVOIR

Les déclarations de responsables gouvernementaux reconnaissant des insuffisances dans l'anticipation des événements soulèvent une question essentielle : comment les autorités ont-elles évalué la nature et l'ampleur du mouvement ? Lorsqu'un pouvoir interprète durablement une contestation comme un phénomène marginal, une agitation passagère ou une entreprise menée par quelques groupes radicaux, il peut sous-estimer la profondeur du malaise social. Une lecture exclusivement sécuritaire conduit alors à rechercher les auteurs de troubles sans suffisamment analyser les facteurs politiques, économiques et territoriaux qui rendent une mobilisation possible.

Les services de renseignement ont pour mission d'évaluer les risques, de recueillir des informations et d'aider les autorités à préparer leur réponse. Ils ne peuvent cependant ni tout prévoir ni supprimer toutes les incertitudes. Il serait donc réducteur de leur attribuer seuls la responsabilité d'une crise. L'anticipation dépend aussi des informations disponibles, de la manière dont elles sont interprétées et de la capacité des décideurs à entendre les signaux d'alerte. Une défaillance politique peut apparaître lorsque les avertissements sont sous-estimés, lorsque les revendications sociales sont considérées comme secondaires ou lorsque les autorités confondent le calme apparent avec l'absence de mécontentement. Dans ce cas, le problème ne réside pas seulement dans la collecte du renseignement, mais dans la grille de lecture qui guide la décision. Le pouvoir doit donc répondre à plusieurs questions : les tensions sociales ont-elles été correctement évaluées ? Les autorités ont-elles anticipé les risques de pillages et d'affrontements ? Les dispositifs de protection des personnes et des commerces étaient-ils adaptés ? Les possibilités de dialogue ont-elles été suffisamment explorées ? Sans réponse transparente à ces interrogations, la tentation de compenser le défaut d'anticipation par une démonstration de fermeté risque de remplacer l'analyse par la communication politique.

L'ÉDITORIAL DU MONDE : DÉFENDRE L'ORDRE PUBLIC SANS SACRIFIER LES LIBERTÉS

L'éditorial du Monde du 23 octobre apporte une dimension centrale au débat. Il rappelle que les libertés de circuler, de manifester et d'exprimer ses opinions ne sont pas des concessions accordées par le gouvernement, mais des principes fondamentaux de l'État de droit. Le journal relève la multiplication des interdictions préfectorales et des restrictions à la liberté de manifester, ainsi que l'instauration de mesures de couvre-feu dans certains territoires. Certaines décisions ont été contestées devant les juridictions administratives et suspendues. Cette intervention du juge montre que les mesures de police ne peuvent être soustraites au contrôle juridictionnel, même lorsqu'elles sont justi-



fiées par un risque de trouble à l'ordre public.

Le débat ne consiste pas à nier les responsabilités des autorités dans la prévention des violences. Il consiste à déterminer si les restrictions imposées sont adaptées aux risques précis, si elles constituent le moyen nécessaire pour prévenir des troubles graves et si des solutions moins attentatoires aux libertés auraient pu être mises en œuvre. Une interdiction générale peut sembler plus simple à appliquer qu'un dispositif ciblé, mais elle risque de pénaliser des milliers de personnes pacifiques pour les actes d'une minorité. Elle peut également donner le sentiment que l'État préfère supprimer l'occasion de manifester plutôt que garantir les conditions permettant à cette liberté de s'exercer. Le Monde rappelle également l'ampleur des gardes à vue évoquées dans son éditorial : environ 8 000 durant le premier mois du mouvement lycéen, en majorité des mineurs, puis 2 700 supplémentaires les 17 et 18 octobre. Ces chiffres, qui doivent être appréciés dans leur contexte et ne signifient pas que toutes les personnes concernées ont été condamnées, soulèvent une question sur la place de la réponse pénale dans la gestion de la contestation.

Une garde à vue est une mesure d'enquête, non une déclaration de culpabilité. La multiplication de telles mesures ne constitue donc pas, à elle seule, la preuve d'une politique injustifiée. Mais elle appelle à examiner les motifs des interpellations, les suites judiciaires, la proportionnalité des procédures et la protection particulière due aux mineurs.

Le principe démocratique est clair : la liberté de manifester doit rester la règle et l'interdiction l'exception. Celle-ci doit reposer sur des éléments précis, un risque suffisamment établi et une appréciation proportionnée. Les violences de certains ne sauraient effacer les droits de tous.

LA SURENCHÈRE SÉCURITAIRE À L'APPROCHE DE 2027

La crise intervient dans un contexte de compétition politique à quelques mois de l'élection présidentielle de 2027. Dans cette configuration, les événements de rue peuvent devenir un terrain de concurrence entre responsables politiques cherchant à apparaître comme les garants les plus fermes de l'ordre. L'éditorial du Monde relève la multiplication de propositions répressives : recours à des dispositifs d'exception, intervention accrue de l'armée, reconnaissance faciale, blocage des réseaux sociaux, durcissement de la justice des mineurs ou restrictions de certaines aides. Il évoque également des déclarations visant des partis politiques, jusqu'à

la suggestion d'interdire La France insoumise, formation représentée au Parlement. Ces propositions ne sont pas toutes de même nature et doivent être examinées séparément, au regard de leur légalité, de leur efficacité et de leurs conséquences.

Mais leur accumulation révèle un risque : que la fermeté devienne un argument électoral en soi, sans évaluation sérieuse de la nécessité des mesures annoncées ni de leurs effets sur les libertés publiques. La recherche de solutions rapides peut produire une politique de l'affichage. Annoncer une mesure spectaculaire donne l'impression d'agir immédiatement ; cela ne garantit ni la prévention des violences ni la résolution des causes du mécontentement. Une politique de sécurité efficace exige des moyens adaptés, du renseignement pertinent, une justice qui fonctionne et une relation de confiance entre la population et les institutions. Le gouvernement doit aussi veiller à ce que la justice conserve son indépendance et sa capacité d'appréciation. Une demande de faire systématiquement appel des décisions jugées trop clémentes, telle que celle évoquée dans le débat public autour de Gérard Darmanin, soulève une interrogation sur la frontière entre la politique pénale et le respect de l'autonomie des magistrats. La lutte contre les infractions ne doit pas se transformer en pression politique visant à imposer une seule lecture de la sévérité judiciaire.

DÉSIGNATION DES BOUCS ÉMISSAIRES : L'ÉTRANGER, L'IMMIGRATION ET L'ISLAM AU CENTRE DU DÉBAT

L'un des risques majeurs de la crise consiste à détourner le débat des causes structurelles pour rechercher des boucs émissaires, en invoquant l'étranger, l'immigration ou l'islam. Une telle lecture simplifie abusivement une situation complexe et permet d'éviter les questions essentielles liées au pouvoir d'achat, à l'emploi, aux services publics, au logement, aux inégalités territoriales et au sentiment de déclassement qui traverse une partie de la population. Elle transforme des difficultés sociales et politiques en problèmes d'identité, alors que celles-ci résultent aussi de choix économiques, institutionnels et budgétaires opérés sur le long terme. Une éventuelle ingérence étrangère doit naturellement être examinée avec sérieux, mais uniquement sur la base d'éléments vérifiables et contradictoires. Elle ne saurait devenir une explication générale des tensions sociales ni un moyen de délégitimer toute contestation en la présentant comme manipulée de l'extérieur.

Suite en page 9

Suite de la page 8

De même, l'immigration ne peut être tenue pour responsable de déséquilibres qui relèvent également de politiques publiques, de la désindustrialisation, de la précarisation du travail, de l'insuffisance des services publics ou de l'absence d'investissements dans certains territoires. Confondre ces différents niveaux d'analyse revient à empêcher toute compréhension réelle de la crise. La question de l'influence étrangère ne doit donc être ni éludée lorsqu'elle repose sur des faits, ni instrumentalisée pour détourner l'attention des responsabilités nationales. Une accusation d'ingérence exige des éléments concrets, vérifiables et soumis au débat contradictoire. Sans ces garanties, elle risque de devenir un récit politique commode, qui transforme une contestation intérieure en menace extérieure et dispense les dirigeants d'examiner les raisons pour lesquelles une partie de la population ne se reconnaît plus dans leur action.

STIGMATISATION DES BANLIEUES : QUAND DES TERRITOIRES DEVIENNENT DES SUSPECTS COLLECTIFS

Cette dérive nourrit l'islamophobie et transforme les habitants des quartiers populaires en suspects collectifs. Les banlieues ne constituent pas un ensemble homogène : elles regroupent des populations diverses par leurs origines, leurs parcours, leurs convictions, leurs conditions sociales et leurs aspirations. Elles ne peuvent donc être réduites à la violence, à l'immigration ou à la religion. Une telle stigmatisation masque la pluralité des expériences et invisibilise les difficultés concrètes auxquelles de nombreux habitants sont confrontés : chômage, précarité, discriminations, inégalités scolaires, accès inégal aux soins et aux transports, dégradation du logement ou sentiment d'abandon par les institutions. Ces réalités ne justifient ni les violences, ni les destructions, ni les atteintes aux personnes et aux biens. Elles imposent toutefois de distinguer clairement les responsabilités individuelles des situations collectives. La lutte contre les délits relève du droit et doit s'appuyer sur des enquêtes précises, des procédures équitables et des sanctions proportionnées. En revanche, la condamnation d'une population entière, fondée sur son lieu de résidence, son origine supposée ou sa religion réelle ou présumée, constitue une impasse démocratique. Elle alimente la défiance, renforce le sentiment d'exclusion et risque de produire précisément les fractures qu'elle prétend combattre. L'État doit garantir la sécurité des habitants des quartiers populaires comme celle de tous les autres citoyens. Ceux-ci ne doivent être ni abandonnés face aux violences ni réduits à une image de menace. Les habitants des banlieues sont aussi les victimes des dégradations, les parents qui veulent protéger leurs enfants, les travailleurs qui doivent se déplacer, les commerçants qui tentent de faire vivre leur activité et les jeunes qui cherchent à construire leur avenir. Les réduire à une catégorie sécuritaire revient à nier leur citoyenneté dans toute sa diversité.

LES CONSÉQUENCES DÉMOCRATIQUES DE LA DIVERSION IDENTITAIRE

À l'approche de l'élection présidentielle de 2027, la surenchère identitaire peut déplacer le débat du bilan du pouvoir et des choix économiques vers une opposition artificielle entre « Français » et « étrangers », quartiers populaires et reste du pays, ou islam et République. Cette polarisation réduit la complexité des problèmes publics à des affrontements symboliques et favorise les discours qui exploitent les peurs plutôt que ceux qui proposent des solutions. Elle peut également détourner l'attention des questions relatives aux salaires, à la fiscalité, à l'accès aux services publics, à la transition écologique, au logement et à la représentation démocratique. La crise fragilise aussi les libertés publiques lorsque les manifestants sont présentés comme une menace collective plutôt que comme des citoyens exerçant un droit fondamental. Dans un État de droit, la liberté de manifester, la liberté d'expression et le droit de contester les décisions du pouvoir ne sont pas des privilèges accordés à ceux qui approuvent l'action gouvernementale. Elles protègent chacun, y compris les opinions minoritaires, impopulaires ou dérangementes. Leur encadrement peut être nécessaire pour prévenir les violences et protéger les personnes, mais il doit rester légal, nécessaire, proportionné et soumis au contrôle de la justice. Il faut donc refuser simultanément de banalis-

er les violences et de les instrumentaliser pour disqualifier des populations entières. Une démocratie solide doit être capable de condamner les actes illégaux sans essentialiser leurs auteurs, de rétablir l'ordre sans humilier, et de répondre aux inquiétudes sociales sans les convertir en hostilité envers des groupes désignés. La République se défend par une justice impartiale, un maintien de l'ordre proportionné, des libertés garanties, une information rigoureuse et des politiques publiques s'attaquant réellement aux fractures sociales et territoriales. Remplacer ces réponses par la peur de l'étranger, de l'immigré, du musulman ou de la banlieue ne résout pas la crise : cela en approfondit les divisions. À l'inverse, une analyse lucide doit tenir ensemble plusieurs exigences : reconnaître les violences lorsqu'elles se produisent, rechercher leurs causes sans les excuser, combattre les discriminations, protéger les libertés et restaurer la confiance dans les institutions. C'est à cette condition que le débat public pourra sortir de la désignation de boucs émissaires et revenir aux responsabilités politiques, économiques et sociales qui structurent durablement la crise.

EMMANUEL MACRON FACE AUX CONTRADICTIONS DE SON PROPRE RÉCIT POLITIQUE

Le pouvoir exécutif est confronté à une contradiction centrale. D'un côté, il doit garantir la sécurité des citoyens et empêcher que les violences ne se généralisent. De l'autre, il doit reconnaître que l'autorité de l'État ne se résume pas à sa capacité de contraindre, mais dépend aussi de la confiance qu'il inspire et de la légitimité de ses décisions. Lorsque les autorités privilégient le vocabulaire de la confrontation, qualifiant les contestataires de « factieux » ou ramènent la crise à l'action de l'« ultragauche », elles risquent d'enfermer le débat dans une opposition entre l'État et ses ennemis. De tels termes peuvent désigner des réalités politiques ou des comportements précis, mais leur usage généralisé devient problématique lorsqu'il laisse entendre que toute contestation radicale est une menace contre la République. La République ne se confond pas avec le gouvernement en place. Critiquer les choix de l'exécutif, dénoncer les inégalités ou demander une réorientation des politiques publiques ne revient pas à vouloir renverser les institutions. La distinction entre opposition politique, désobéissance, infractions et violences doit rester claire. C'est précisément cette distinction qui permet de protéger à la fois l'autorité de l'État et la liberté de ses citoyens. La crise met donc à l'épreuve le récit politique d'Emmanuel Macron, mais elle ne peut être réduite à un jugement sur une seule personne. Elle révèle plus largement les limites d'une gouvernance qui peine à convertir les décisions institutionnelles en confiance sociale et à répondre aux inquiétudes économiques par un projet suffisamment mobilisateur. La fermeté peut être nécessaire dans certaines circonstances ; elle ne remplace ni la concertation, ni la responsabilité politique, ni la capacité à reconnaître les erreurs.

SENTINELLE ET LA TENTATION DE LA MILITARISATION DU MAINTIEN DE L'ORDRE

L'annonce du recours à des militaires de l'opération Sentinelle dans le contexte des violences soulève une question de doctrine. Les forces armées peuvent contribuer à la protection de sites sensibles et à la sécurisation de lieux déterminés dans le cadre de leurs missions. Mais leur présence ne doit pas conduire à brouiller les responsabilités entre défense militaire et maintien de l'ordre civil. La gendarmerie mobile et les unités spécialisées de la police disposent de formations et de doctrines adaptées aux manifestations, à la gestion des foules et à la prévention des affrontements. L'efficacité d'un dispositif ne se mesure donc pas au nombre d'uniformes déployés ni à la puissance symbolique des moyens engagés, mais à sa capacité à prévenir les violences, à protéger les personnes et à permettre l'exercice des libertés. Le recours à l'armée peut aussi produire un effet politique. Lorsque des militaires sont visibles dans l'espace urbain au moment où des citoyens contestent les politiques publiques, certains peuvent y voir le signe d'une militarisation de la réponse à une crise d'abord politique et sociale. Ce risque symbolique ne signifie pas que toute contribution de Sentinelle serait illégitime ; il impose de préciser ses objectifs, ses limites, sa chaîne de commandement et son articulation avec les forces de sécurité intérieure. La question essentielle demeure celle de la proportionnal-

ité. Les moyens mobilisés doivent correspondre à la nature de la menace et ne pas donner l'impression que la protestation citoyenne est assimilée à un ennemi à neutraliser. Une démocratie doit pouvoir protéger ses infrastructures et ses habitants sans transformer l'espace public en théâtre permanent de confrontation.

VIOLENCES POLICIÈRES, RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT ET EXIGENCE DE TRANSPARENCE

La protection de l'ordre public ne dispense jamais les forces de l'ordre de respecter la loi. Les policiers et les gendarmes exercent des missions difficiles, parfois dans des situations dangereuses, et doivent bénéficier des moyens nécessaires à leur sécurité. Mais leur autorité dépend également du respect des règles d'usage de la force, de la nécessité des interventions et de leur proportionnalité. Des accusations de violences policières ont été formulées à la suite des événements. Le cas rapporté d'un adolescent de 15 ans ayant perdu une main, s'il est confirmé par les éléments médicaux et judiciaires disponibles, illustre la gravité des conséquences que peuvent avoir certaines interventions. Il serait toutefois nécessaire d'établir précisément les circonstances de chaque blessure, l'arme éventuellement utilisée, la chronologie des faits et les responsabilités individuelles. La gravité d'une accusation exige une enquête rigoureuse, indépendante et transparente, non une conclusion prématurée. Cette exigence ne doit pas être comprise comme une mise en cause collective des forces de l'ordre. Elle est une condition de leur légitimité. Lorsqu'un usage de la force est contesté, une enquête crédible permet de distinguer les interventions justifiées des éventuels abus, de protéger les agents qui ont agi conformément à la loi et de sanctionner les manquements établis. L'État doit rendre compte de l'usage de la force qu'il autorise. Les victimes doivent pouvoir déposer plainte, obtenir des informations sur les suites de leur dossier et accéder à un examen impartial des faits. Les images, témoignages, rapports médicaux et éléments matériels doivent être recueillis et examinés selon les règles applicables. Sans transparence, les soupçons s'accumulent ; sans contrôle effectif, la confiance se dégrade. La fermeté ne signifie donc pas l'impunité institutionnelle. Une autorité démocratique est assez forte pour accepter le contrôle de ses actes, reconnaître les erreurs établies et corriger ses pratiques. La crédibilité du maintien de l'ordre repose autant sur sa capacité à empêcher les violences que sur son respect des droits fondamentaux.

LES INTERDICTIONS DE MANIFESTER ET LE RÔLE DU JUGE ADMINISTRATIF

L'un des avertissements essentiels de l'éditorial du Monde concerne le risque de normalisation des restrictions. Une interdiction présentée comme temporaire peut devenir précédent ; la répétition de mesures exceptionnelles peut progressivement transformer la manière dont l'État traite la contestation. Le contrôle du juge administratif constitue une garantie importante. Il permet d'examiner si une décision de police repose sur des risques suffisamment établis et si elle respecte les exigences de nécessité et de proportionnalité. Mais cette protection peut être affaiblie lorsque les arrêtés sont publiés tardivement, lorsque les délais de recours sont trop courts ou lorsque des interdictions successives rendent les démarches judiciaires difficiles. L'existence d'un recours ne suffit pas si les citoyens ne peuvent pas l'exercer utilement. Une décision suspendue par un tribunal peut déjà avoir empêché un rassemblement si le juge n'a pu statuer à temps. La qualité de l'État de droit se mesure donc non seulement à la possibilité théorique de contester une décision, mais à l'efficacité réelle du contrôle juridictionnel. Le débat sur le projet de loi dit « casseurs-payeurs » doit être abordé dans la même perspective. Il est légitime de rechercher les moyens de mieux indemniser les victimes et de responsabiliser les auteurs de dégradations. Il faut cependant éviter que les dispositions retenues ne conduisent à une responsabilité collective, à une pénalisation disproportionnée des organisateurs ou à une restriction indirecte du droit de manifester. L'État doit protéger les commerçants, les riverains et les personnes exposées aux violences, sans confondre les auteurs d'infractions avec les manifestants pacifiques. Il doit aussi veiller à ce que la justice conserve sa capacité d'appréciation et que les décisions soient fondées sur les faits, les preuves et le

droit, plutôt que sur la pression de l'opinion ou la compétition politique.

SORTIR DE LA CRISE : RÉTABLIR L'ORDRE, RESTAURER LA CONFIANCE ET PROTÉGER LES LIBERTÉS

La sortie de crise exige de dépasser l'alternative simpliste entre laisser-faire et répression. L'État doit prévenir les violences, protéger les personnes et les biens, enquêter sur les infractions et sanctionner leurs auteurs selon des procédures équitables. Mais il doit aussi rétablir les conditions d'un dialogue démocratique et répondre aux revendications qui ont nourri la mobilisation. Cela suppose d'abord une politique économique et sociale crédible : soutenir le pouvoir d'achat, améliorer l'accès à l'emploi, renforcer les services publics, agir sur les inégalités territoriales et offrir aux jeunes des perspectives réelles de formation et d'insertion. Ces politiques ne produiront pas de résultats immédiats et ne remplaceront jamais le travail des forces de sécurité et de la justice. Elles sont néanmoins indispensables pour éviter que les mêmes tensions ne se reproduisent. Il faut ensuite rétablir une relation de confiance entre les institutions et les citoyens. Cela passe par une communication publique précise, la reconnaissance des erreurs lorsqu'elles sont établies, une meilleure anticipation des mouvements sociaux et des dispositifs de maintien de l'ordre conçus pour distinguer les comportements pacifiques des actes violents. La transparence des enquêtes sur les blessures graves et les éventuels usages disproportionnés de la force est tout aussi nécessaire.

ENFIN, LES LIBERTÉS PUBLIQUES DOIVENT DEMEURER UN PRINCIPE DIRECTEUR DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Elles ne constituent pas un obstacle à l'autorité de l'État, mais une limite légitime à son pouvoir. La liberté de manifester peut être encadrée pour prévenir des risques graves ; elle ne doit pas être supprimée au seul motif que le contexte politique est tendu ou que des violences ont eu lieu ailleurs.

LA DÉMOCRATIE NE SE SAUVE PAS EN RENONÇANT À SES PRINCIPES

La crise française d'octobre 2026 révèle un enchevêtrement de difficultés économiques, sociales, politiques et institutionnelles. Les violences des 17 et 18 octobre sont graves et doivent donner lieu à des réponses judiciaires adaptées. Mais elles ne sauraient servir à effacer les causes du mécontentement, à disqualifier indistinctement les manifestants ou à restreindre durablement les libertés publiques. L'éditorial du Monde pose une question fondamentale : jusqu'où une démocratie peut-elle aller dans la restriction des libertés au nom de l'ordre sans fragiliser les principes qu'elle prétend défendre ?

La réponse ne peut être de renoncer à protéger les citoyens contre les violences. Elle consiste à garantir cette protection dans le respect du droit, sous le contrôle du juge et sans transformer l'exception en règle. Il faut également refuser que la crise soit détournée vers la désignation de boucs émissaires. La main de l'étranger, l'immigration, l'islam et les banlieues ne peuvent tenir lieu d'explication générale à des déséquilibres qui appellent une analyse des choix économiques, des politiques publiques et du fonctionnement des institutions.

Les violences doivent être établies et sanctionnées individuellement ; les populations ne doivent pas être condamnées collectivement. La responsabilité d'un gouvernement ne se limite pas à rétablir le calme. Elle consiste à comprendre les raisons de la colère, à reconnaître les défaillances éventuelles de l'action publique et à apporter des réponses durables. Lorsque la contestation devient un problème uniquement sécuritaire, le risque est de confondre la tranquillité apparente avec le retour de la confiance.

La France n'a pas à choisir entre l'ordre et la liberté. Elle doit garantir les deux, tout en s'attaquant aux causes économiques et sociales qui fragilisent le pacte démocratique. La force d'une République ne se mesure pas à sa capacité à faire taire la contestation, mais à sa faculté de maintenir l'ordre sans étouffer les libertés, de sanctionner les violences sans fabriquer de boucs émissaires et de répondre à la colère sociale sans renoncer à la justice. C'est à cette condition que la démocratie pourra sortir de l'épreuve plus solide, et non plus divisée.

S. L.

L'EXPRESS

POUR MIEUX ORIENTER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Lancement d'une enquête nationale sur le handicap en 2027

« Le ministère de la Solidarité nationale lancera en 2027 une enquête nationale sur le handicap. Première initiative scientifique d'une telle envergure dans le pays, ce projet permettra de constituer une base de données de référence précise. Grâce à des données de terrain fiables, les pouvoirs publics pourront mieux orienter leurs futures politiques, tout en renforçant les programmes de protection, de promotion des droits et de prise en charge des personnes aux besoins spécifiques ».

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, a présenté hier devant la Commission des finances et du budget de l'APN, un exposé portant sur le budget du secteur dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2027. Lors de cette présentation, Mme. Mouloudji a indiqué que le secteur de la solidarité a bénéficié de crédits financiers estimés à 272 milliards de DA en crédits de paiement contre 258 milliards de DA en autorisations d'engagements, contre 255 milliards l'année précédente. Mme Mouloudji a expliqué que le budget repose sur 4 programmes principaux, à savoir : les personnes aux besoins spécifiques, la famille et la condition féminine, le développement social et l'action humanitaire, ainsi que l'administration publique.



Pour la promotion des personnes aux besoins spécifiques, une enveloppe de 35 milliards de dinars en crédits de paiement a été allouée à la protection et à la promotion des personnes aux besoins spécifiques au titre de l'année 2027, marquant une hausse de 9 % par rapport aux près de 32 milliards dégagés en 2026. Dans ce cadre, plus de 848 millions de dinars seront consacrés à la prise en charge des réductions directes pour l'accès à la location et acquisition de logement social en faveur des personnes présentant un taux d'incapacité de 100 %. La ministre a également annoncé la conduite, en 2027, d'une enquête nationale sur le handicap pour un montant estimé à 140 millions de dinars. Ce projet scientifique, premier du genre dans le pays vise à constituer une base de données de référence fiable. Les indicateurs de terrain recueillis pourront mieux orienter les politiques publiques, tout en renforçant les dispositifs de protection, de promotion des droits et de prise en charge des personnes handicapées, a-t-elle précisé. Par

ailleurs, la ministre a annoncé la planification pour l'ouverture de sept nouveaux centres spécialisés dans la prise en charge des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme au cours de l'année 2027, faisant suite à l'inauguration de quatre établissements en 2026. Une enveloppe de 620 millions de dinars a été allouée pour couvrir leurs frais de fonctionnement. S'agissant de l'intégration scolaire, Mme. Mouloudji a fait part de la prise en charge de 11 000 élèves répartis sur 1 545 classes spéciales, ajoutant que 200 nouvelles classes seront ouvertes au cours de la présente année scolaire, en concertation avec le secteur de l'Éducation nationale. Elle a fait savoir qu'un montant de 500 millions de dinars a été inscrit pour l'acquisition de bus de transport scolaire, tandis que 1,5 milliard de dinars sera consacré à l'achat d'équipements ainsi que d'aides techniques et pédagogiques au profit des personnes aux besoins spécifiques. S'agissant du programme de protection et de promotion de la

famille, de la condition de la femme, de l'enfance et des personnes âgées, une enveloppe de près de 15 milliards de dinars est mobilisée pour l'exercice 2027. Dans ce cadre, le financement du dispositif « famille productive » est reconduit à hauteur de 200 millions de dinars. Les ressources allouées à la prise en charge des personnes âgées connaissent une hausse, passant de 600 millions de dinars en 2026 à 700 millions en 2027. Par ailleurs, 125 millions de dinars sont attribués à la gestion des établissements spécialisés de protection de l'enfance, tandis que plus de 532 millions de dinars seront consacrés à la fourniture de cartables et d'effets scolaires aux enfants ayants droit. Quant au programme de développement social et de l'action humanitaire, il bénéficie d'une dotation de près de 209 milliards de dinars, soit une progression de 5 % par rapport aux 199 milliards alloués en 2026. Sur cette enveloppe, 184 milliards de dinars sont réservés à l'Allocation forfaitaire de solidarité (AFS), qui bénéficie à environ 1,5 million

d'ayants droit et à plus de 327 000 personnes à leur charge. S'agissant de l'allocation scolaire spéciale, son enveloppe s'élève à 18 milliards de dinars pour 2027 (contre 17 milliards en 2026, année où plus de 2,7 millions d'élèves en ont bénéficié après la numérisation après la vérification de plus de 3 millions de dossiers. Enfin, le budget des cellules de proximité de solidarité enregistre une nette hausse, passant de 3,8 milliards de dinars en 2026 à plus de 6,2 milliards en 2027, avec la création programmée de 30 nouvelles cellules pour porter leur réseau à 420 unités d'ici la fin décembre 2027. Constitution d'un Fonds d'urgence Au titre des actions de solidarité, une enveloppe de 1,47 milliard de dinars est allouée au financement de l'opération spéciale du mois de Ramadan. Parallèlement, la subvention destinée aux associations à caractère social et humanitaire connaît une hausse significative, passant de 60 millions de dinars en 2026 à 150 millions de dinars en 2027. Le projet prévoit également la constitution d'un fonds d'urgence doté de 290 millions de dinars, destiné à renforcer les capacités de réponse face aux crises et catastrophes naturelles. S'agissant du programme d'administration publique, les crédits de paiement s'élèvent à près de 14,66 milliards de dinars. Ce volet comprend la création de 1 043 nouveaux postes budgétaires pour l'exercice 2027, ainsi que la programmation de 400 postes pédagogiques dédiés au recrutement des diplômés de la formation. Enfin, le projet de budget 2027 inscrit 92 opérations de subvention d'investissement public. Les autorisations d'engagement allouées aux dépenses d'investissement public s'établissent quant à elles à 5,214 milliards de dinars, marquant une forte progression de 173 % par rapport à l'exercice 2026.

LE JOUR D'ALGÉRIE

JEUNESSE

Nécessité d'impliquer les créateurs de contenu dans les questions nationales

Le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, Mustapha Hidaoui, a souligné, samedi soir à Tlemcen, la nécessité d'impliquer les créateurs de contenu dans les différentes questions nationales, afin de contribuer à la sensibilisation des jeunes et d'en faire des acteurs à part entière du processus de développement.

Dans une allocution prononcée par visioconférence à l'occasion de la cérémonie de clôture de la première édition du Festival national des créateurs de contenu, M. Hidaoui a indiqué que le ministère de la Jeunesse œuvrait à la création d'espaces susceptibles de contribuer à l'encadrement des jeunes et de les aider à découvrir leurs compétences. Il a estimé que «ce festival constitue l'un des grands événements organisés par le ministère», ajoutant que «celui-ci cible les influenceurs ayant un impact positif sur l'opinion publique et leur permet d'acquérir de l'expérience et du professionnalisme dans la création de contenu, tout en leur offrant la possibilité de se mesurer dans un esprit de saine concurrence à travers le traitement de deux thématiques : la lutte contre les drogues et la promotion du tourisme local».

Le ministre a souligné que ces jeunes

avaient réalisé de nombreuses vidéos susceptibles d'enrichir le patrimoine numérique national et de renforcer l'esprit de citoyenneté chez les jeunes, afin de les inciter à participer davantage à la vie publique et à être plus présents au sein de la société. Il a ajouté que le ministère de la Jeunesse avait réussi à engager une nouvelle démarche visant à structurer la jeunesse algérienne à travers différentes activités permettant de valoriser ses capacités et ses potentialités, de favoriser son intégration dans la vie publique et de l'amener à s'intéresser à la lutte contre les différentes menaces ainsi qu'à la défense des causes nationales.

M. Hidaoui a considéré que cette première édition avait été «une réussite remarquable», grâce à l'expérience accumulée par le Conseil supérieur de la jeunesse et aux différentes manifestations organisées par le ministère, dans le cadre des orientations du président de la République, qui insiste sur l'accompagnement des jeunes, la création d'espaces innovants pour leur encadrement, ainsi que la valorisation de leurs capacités et le développement de leurs talents.

La cérémonie de clôture a été marquée par la remise des prix aux lauréats des premières places dans la catégorie des profes-

sionnels de la création de contenu ayant traité le thème des drogues. Aït Taleb Youcef a remporté la première place, suivi de Mechroub Nouha Ihsane à la deuxième place, de Toumi Abderrahim à la troisième place et de Chaârane Oussama à la quatrième place. Dans la catégorie des amateurs, consacrée au même thème, Tichrafi Mohamed a décroché la première place, suivi de Kaddous Mouad à la deuxième place, de Bensaïd Sofiane à la troisième place et de Rezgui Abdelhak à la quatrième place. A cette même occasion, cinq lauréats de la catégorie des professionnels ont également été récompensés pour leurs contenus consacrés à la promotion du tourisme.

Ouiset Abderrahmane a obtenu la première place, suivi de Youcefi Youcef à la deuxième place, de Wazen Aymen à la troisième place, de Khaoua Yasmine à la quatrième place et de Dhaïfi Bilal à la cinquième place. Dans la catégorie des amateurs ayant travaillé sur la promotion du tourisme, Khiaï Reda a remporté la première place, suivi de Raber Farouk à la deuxième place, de Belhabe Mohamed à la troisième place et de Kazi Tani Hichem à la quatrième place. Les œuvres primées ont été sélectionnées par un jury composé d'enseignants universitaires et

d'experts en médias numériques, en audiovisuel et en marketing électronique.

Lors de la cérémonie de clôture, l'accent a également été mis sur la nécessité de renforcer le rôle des établissements de jeunesse dans l'accueil et l'accompagnement des talents, d'encourager la création de clubs spécialisés dans la production de contenu, ainsi que de mettre en place une plateforme numérique destinée à encadrer et à accompagner les créateurs de contenu. Il a également été préconisé d'élaborer un guide de référence définissant leurs droits et leurs obligations et précisant les règles professionnelles, éthiques et juridiques régissant cette activité.

Cette manifestation, organisée du 22 au 24 octobre en cours par la Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya, en coordination avec l'Association de wilaya des activités de jeunesse et des sports, a enregistré la participation de 270 créateurs de contenu professionnels et amateurs venus de différentes wilayas du pays. Il s'agit, notamment, de propriétaires de chaînes et de pages activant sur les plateformes numériques, ainsi que de jeunes membres de clubs de création de contenu au sein des établissements de jeunesse.

PALESTINE OCCUPÉE

Plusieurs martyrs dans des frappes sionistes à Gaza et en Cisjordanie

Deux Palestiniens ont été tués et un autre blessé lundi dans une frappe menée par un drone israélien contre des habitants de la ville de Deir al-Balah, dans le centre de la bande de Gaza.

Malgré le cessez-le-feu entré en vigueur le 10 octobre 2025, l'armée israélienne poursuit ses attaques quotidiennes dans la bande de Gaza. Selon le ministère de la Santé de Gaza, ces attaques ont fait au moins 1 551 morts et 5 573 blessés supplémentaires depuis l'entrée en vigueur de la trêve. Depuis octobre 2023, les opérations militaires israéliennes ont fait plus de 74 000 morts et plus de 175 000 blessés dans l'enclave palestinienne. Environ 90 % des infrastructures civiles de la bande de Gaza ont également été détruites. Une femme âgée de 58 ans a été blessée, ce lundi, par des coups et des contusions lors d'une attaque menée par des colons dans la localité d'As-Samu, au sud d'Al-Khalil.

Notre correspondant a rapporté que des colons ont pris pour cible des habitations à Khirbet al-Kharaba, à l'est d'As-Samu, et ont violemment frappé cette femme. Elle a subi des contusions au niveau de la poitrine et a été transportée à l'hôpital.

Son fils, a déclaré à l'agence Wafa que les colons avaient agressé sa mère devant son domicile, précisant qu'elle souffre par ailleurs de plusieurs maladies chroniques.

DES COLONS ATTAQUENT DES HABITATIONS EN CISJORDANIE OCCUPÉE ET VOLENT DES MOUTONS, RÉCUPÉRÉS PAR LES HABITANTS

Des colons israéliens ont attaqué lundi des habitations dans la localité de Za'atara, à l'est de Bethléem, et volé des moutons avant que les habitants ne parviennent à les récupérer.

Selon une source sécuritaire citée par la correspondante de Wafa, des colons ont pris pour cible des habitations dans la localité et dérobé des moutons, que les habitants ont finalement réussi à récupérer.

Samedi dernier, des colons avaient déjà pénétré dans la zone pastorale de Za'atara, à l'est de Bethléem, et y avaient effectué plusieurs incursions.

La région est également le théâtre d'agressions répétées contre les bergers, qui font notamment l'objet de pour-



suites et de harcèlement.

PLUS DE 90 DÉTENUES SE TROUVENT DANS LES PRISONS DE L'OCCUPATION, ET LA GALE SE PROPAGE DANS LEURS CELLULES

Des organisations de défense des prisonniers ont rapporté que les autorités d'occupation israéliennes maintiennent en détention plus de 90 femmes palestiniennes, lesquelles sont exposées à des violations et à des crimes systématiques au sein des prisons et des centres d'interrogatoire. Ces organisations ont souligné une aggravation de leurs conditions de vie depuis le début de la guerre de génocide, ainsi que la propagation de la gale parmi les détenues, sur fond de privation de soins médicaux et de produits d'hygiène. Dans un communiqué publié ce lundi, à l'occasion de la Journée nationale de la femme palestinienne, ces organisations ont ajouté que les violations subies par les prisonnières incluent la torture physique et psychologique, la privation de nourriture et de soins médicaux, ainsi que des agressions sexuelles — notamment des fouilles à nu, du harcèlement et des menaces de viol. S'y ajoutent des insultes, des mesures répressives, des incursions répétées, des passages à tabac et des actes d'humiliation. Elle a précisé que la propagation de la gale parmi les détenues — dans un contexte marqué par des conditions de détention et un environnement difficiles, ainsi que par la privation de produits d'hygiène personnelle et de soins médicaux — engendre des souffrances quotidiennes, notamment des démangeaisons, des douleurs, ainsi que des troubles du sommeil et de la mobilité. Par ailleurs, des témoignages font état de spasmes aux membres

dont souffrent certaines détenues. Les organisations ont accusé l'administration pénitentiaire de nier la propagation de la maladie et de refuser de fournir les traitements nécessaires. Il a été indiqué que des organisations de défense des droits humains ont recensé plus de 810 cas d'arrestation de femmes palestiniennes depuis le 7 octobre 2023, en Cisjordanie — y compris à Jérusalem — ainsi que dans les territoires occupés en 1948. Le cas le plus récent est celui de la jeune Marah Al-Zaaq, arrêtée aujourd'hui à Hébron. Par ailleurs, il n'existe pas de statistiques précises concernant le nombre de femmes arrêtées dans la bande de Gaza. Selon le communiqué, le nombre de prisonnières palestiniennes dans les geôles de l'occupation s'élève à plus de 90, dont deux mineures et 22 femmes placées en détention administrative. Shatila Abu Ayada, originaire des territoires occupés en 1948, est la détenue qui purge la plus longue peine. La liste des prisonnières comprend également des femmes souffrant de diverses pathologies, notamment le cancer, ainsi que deux femmes enceintes confrontées à des conditions de détention difficiles. Les organisations de défense des prisonniers ont souligné que le ciblage des femmes palestiniennes s'inscrit dans une volonté plus large de porter atteinte à la société palestinienne. Elles ont affirmé que la question des prisonnières ne se limite pas au simple décompte des détenues ou à la documentation des violations ; elle touche au droit fondamental des femmes à la liberté, à la sécurité et à la dignité, et exige que les responsables des crimes commis à leur encontre soient tenus de rendre des comptes. Ces organisations ont réitéré leur appel à la communauté internationale des droits

humains pour qu'elle prenne des mesures concrètes en faveur de l'obligation de rendre des comptes, qu'elle poursuive les auteurs de crimes de guerre et de violations graves, et qu'elle mette fin à l'impunité. Elles ont également insisté sur la nécessité d'assurer la protection des prisonnières — ainsi que de l'ensemble des prisonniers et détenus palestiniens — et d'œuvrer à l'abolition des politiques de répression, de torture et de détention arbitraire.

338 FAMILLES PALESTINIENNES TOUCHÉES PAR L'OFFENSIVE SIONISTE

388 familles palestiniennes ont été touchées par l'offensive sioniste, en cours depuis vendredi, dans plusieurs secteurs de la ville d'Al-Khalil, en Cisjordanie occupée. Un membre de la cellule de crise et de soutien mise en place par les autorités locales palestiniennes, cité dimanche par l'agence de presse Wafa, a annoncé ce chiffre affirmant que les institutions officielles et les organisations de la société civile palestiniennes avaient élaboré un plan d'intervention d'urgence de 96 heures, afin de fournir une aide immédiate aux familles touchées et de répondre à leurs besoins essentiels. Les familles concernées comptent au total plus de 2 000 personnes, ajoute Souheil Achour, précisant que ces chiffres n'étaient pas définitifs et que les opérations de recensement des dégâts et d'enregistrement des familles se poursuivaient, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain et du risque d'extension des attaques à d'autres secteurs.

DES DÉMARCHES AUPRÈS DE LA CPI

Sur le plan juridique, ce membre du conseil municipal

d'Al-Khalil annonce que le gouvernorat préparait « un dossier juridique international » visant à documenter les violations de l'occupation commises contre la ville et ses habitants, en vue d'« engager des démarches auprès de la Cour pénale internationale ». Il souligne que « les déplacements forcés, les évacuations de logements et les restrictions à la circulation imposés aux Palestiniens constituaient de graves violations du droit international humanitaire, susceptibles de relever de crimes de guerre ».

L'OCI CONDAMNE L'AGRESSION CONTRE EL-KHALIL

Le secrétaire général de l'OCI, Ismaïl Ould Cheikh Ahmed, condamne l'agression contre El-Khalil ayant entraîné le déplacement forcé de 1 500 citoyens palestiniens. Le secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), Ismaïl Ould Cheikh Ahmed, a condamné l'agression sioniste contre la ville d'El-Khalil, qui a entraîné le déplacement forcé de 1.500 citoyens palestiniens de leurs domiciles. Le secrétaire général de l'OCI a mis en garde samedi contre la gravité de ces projets coloniaux visant à modifier le caractère démographique et géographique de la ville d'El-Khalil et de ses environs. Les opérations systématiques de démolition et les déplacements collectifs constituent une violation flagrante du droit international humanitaire et des Conventions de Genève, a-t-il mis en garde.

L'OCI APPELLE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE À UNE ACTION URGENTE

Il a également dénoncé la poursuite des violations sionistes contre les lieux saints de la ville, notamment la fermeture continue de la mosquée Al-Ibrahimi et l'interdiction faite aux fidèles d'y accéder, considérant ces mesures comme une atteinte flagrante à la liberté de culte et au caractère sacré des lieux de culte. Le secrétaire général a tenu l'occupation sioniste pour entièrement responsable des conséquences de ces crimes et de ces graves violations, renouvelant son appel urgent à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de l'ONU à « agir immédiatement et efficacement pour mettre fin à l'agression contre El-Khalil, empêcher le déplacement de ses habitants, demander des comptes à l'occupation pour ses crimes et assurer une protection internationale urgente au peuple palestinien ».

SYNDROME DU CÔLON IRRITABLE

Comment le soulager naturellement?

Le syndrome du côlon irritable se traduit par des troubles du fonctionnement de l'intestin. Quels sont les symptômes ? Comment les soulager de façon naturelle.

QU'EST-CE QUE LE SYNDROME DU CÔLON IRRITABLE ?

Le syndrome du côlon irritable, aussi appelé colopathie fonctionnelle, est un trouble sans gravité qui correspond à des troubles du fonctionnement de l'intestin grêle et du côlon. Cela entraîne des douleurs abdominales, une gêne et des troubles du transit intestinal (constipation, diarrhée ou alternance des deux).

Il s'agit d'une maladie fréquente puisqu'elle concernerait environ 5% de la population française, avec une prévalence chez les femmes (elles sont deux fois plus touchées que les hommes). On ne connaît pas exactement les mécanismes de survenue de cette maladie. Mais plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer ces symptômes :

- des contractions trop fortes ou trop faibles des intestins.
- un déséquilibre du microbiote.
- une hypersensibilité des intestins aux ballonnements, flatulences et contractions intestinales.

QUELLES SOLUTIONS NATURELLES POUR SOULAGER LE SYNDROME DU CÔLON IRRITABLE ?

Il n'existe pas de traitement médicamenteux permettant de guérir le syndrome de l'intestin



irritable. Néanmoins, des solutions naturelles permettent de soulager efficacement les symptômes.

FAIRE DES CHANGEMENTS DANS SON ALIMENTATION

Certains aliments sont connus pour déclencher les symptômes caractéristiques du syndrome du côlon irritable :

- les haricots, le brocoli, les choux, les oignons, le fructose (sucre contenu dans les fruits), le lactose (sucre contenu dans le lait), les aliments contenant du gluten. Il est préférable de les éviter si vous souffrez de colopathie fonctionnelle. Il est aussi recommandé de prendre rendez-vous

avec un(e) diététicien(ne) pour bénéficier d'autres conseils diététiques pour mieux vivre avec la maladie.

CONSOMMER DU GINGEMBRE

Une enquête récente révèle que beaucoup de personnes atteintes du syndrome du côlon irritable se tournent vers le gingembre pour calmer leurs troubles digestifs. Cependant, les effets du gingembre sur la colopathie fonctionnelle n'ont jamais été démontrés.

APPRENDRE À GÉRER SON STRESS

Les symptômes de la colopathie fonctionnelle peuvent être déclenchés par le stress. Il peut

donc être utile de trouver des astuces pour s'apaiser en situation de stress. Les exercices de respiration et la méditation peuvent aider à calmer les nerfs des intestins qui sont dysfonctionnels chez les personnes atteintes du syndrome du côlon irritable.

Brenda Powell, médecin à Washington, conseille la technique de respiration 5-5-5.

"Elle consiste à inspirer profondément par le nez durant 5 secondes, à bloquer la respiration pendant 5 secondes puis à expirer par la bouche pendant 5 secondes ou plus, comme si on soufflait des bougies. Ce type de respiration calme instantanément le système nerveux autonome", explique le Dr Powell.

Faut-il vraiment éviter les bananes dans les smoothies ?

Le smoothie a de nombreux atouts. Il est facile à préparer, frais, permet de faire le plein d'énergie tout en s'hydratant. Seulement, selon une étude, il ne faudrait pas y mettre de banane.

LA BANANE RÉDUIT L'ABSORPTION DES FLAVONOÏDES PAR L'ORGANISME

Avec du concombre, un peu d'épices des fruits rouges, des fruits d'été, des graines de chia, des flocons d'avoine... Les possibilités de créer un smoothie qui vous convient parfaitement sont infinies. Habituellement, les bananes sont l'aliment central d'un bon smoothie. Cependant, d'après une étude menée par les chercheurs de l'Université de Californie, pour conserver tous les bienfaits nutritionnels des smoothies aux fruits, il faut absolument éviter d'y mettre de la banane !

Pour parvenir à cette conclusion, les chercheurs ont regroupé des participants à qui ils ont fait boire deux smoothies. Le premier uniquement composé de fruits rouges. Le second à base de banane. Enfin, ils ont ingéré une capsule de flavonoïdes en guise de témoin. Les flavonoïdes possèdent des qualités anti-inflammatoires, immunostimulantes, anti-oxydantes. Le sang des participants et leur urine ont été mesurés après chaque absorption.

Résultat : les chercheurs se sont aperçus que les personnes qui avaient bu le "smoothie à la banane" avaient un taux sanguin de flavonoïdes inférieur de 84 % par rapport au groupe "smoothie aux fruits rouges". Cela est dû au fait que la banane contient naturellement un enzyme (la polyphénol oxydase) qui réduit l'absorption des flavonoïdes par l'organisme. C'est d'ailleurs cet enzyme qui est responsable du brunissement de la chair de la banane au fil du temps. La polyphénol oxydase se trouve aussi dans les pommes et les feuilles de betterave. Il faut donc les éviter également dans vos smoothies.

QUELS SONT LES ALIMENTS INDISPENSABLES À METTRE DANS UN SMOOTHIE ?

Pour faire le plein de flavonoïdes, il est préférable de miser sur des baies, des fruits rouges, du raisin ou des pêches. Il est possible d'ajouter des épinards à votre smoothie. Enfin, pour un côté onctueux, ajoutez du fromage blanc ou du skyr. Pour sucrer votre préparation, versez une cuillère à soupe de miel ou de sirop d'agave. Il ne reste plus qu'à vous régaler !

JEÛNE INTERMITTENT

Ce régime ne convient pas à tout le monde, voici pourquoi !

Le jeûne intermittent consiste à alterner des phases de prises alimentaires avec des phases de jeûne. Comment ça marche ? Quels en sont les bénéfices ? Tout le monde peut tester ce type de jeûne ?

QU'EST-CE QUE LE JEÛNE INTERMITTENT ?

Dans beaucoup de régimes, ce qui compte, c'est ce que vous mangez. Dans le jeûne intermittent, le plus important est quand vous mangez. Concrètement, sur une journée de 24 heures, vous ne mangez pas pendant 16 heures consécutives, avec une fenêtre de 8 heures pour vous nourrir. Pendant les phases de jeûne, vous pouvez boire de l'eau et des boissons à zéro calorie (café noir et thé sans sucre). Dans ce type de jeûne, vous n'êtes pas restreint dans

les calories. Plusieurs études scientifiques ont démontré les bienfaits du jeûne intermittent sur la santé :

- une amélioration des fonctions cognitives (apprentissage, langage et mémoire).
- une meilleure régulation de la tension artérielle.
- des performances physiques boostées.
- une diminution du risque de diabète et d'obésité.
- une meilleure régénération cellulaire.

Le jeûne intermittent est-il sans danger pour tout le monde ?

Certaines personnes se tournent vers le jeûne intermittent pour perdre du poids, quand d'autres y ont recours pour soulager les symptômes de certaines maladies chroniques telles que le syndrome du côlon irritable, l'hypercholestérolémie ou encore l'arthrose. Mais attention, le jeûne intermittent n'est pas fait pour tout le monde. Avant de tester ce type de jeûne (ou n'importe quel autre régime), parlez-en à votre médecin.

Le jeûne intermittent est déconseillé :

- aux enfants et aux adolescents de moins de 18 ans.
- aux femmes enceintes ou allaitantes.
- aux personnes atteintes de diabète de type 1 sous insuline.

"Les patients sous insuline sont sujettes aux hypoglycémies qui peuvent être accentuées durant les phases de jeûne", signale le Dr Mark Mattson, neuroscientifique.

aux personnes atteintes de troubles du comportement alimentaire (TCA) ou ayant des antécédents de TCA.

Cette mauvaise habitude pourrait vous priver de vitamine B12 sans que vous le sachiez !

La consommation excessive d'alcool augmente le risque de carence en vitamines du groupe B. La carence en une vitamine en particulier favoriserait l'apparition d'une maladie neurodégénérative.

CONSOMMATION RÉGULIÈRE D'ALCOOL ET CARENCE EN VITAMINES

Les personnes qui présentent des troubles de l'utilisation de l'alcool s'exposent à un risque de multiples carences, notamment en vitamines du groupe B. Parmi ces vitamines, on retrouve la thiamine (vitamine B1), la riboflavine (vitamine B2), la

pyridoxine (vitamine B6), l'acide folique (vitamine B9) et la cobalamine (vitamine B12). Une consommation excessive d'alcool augmente aussi le risque de carence en vitamines liposolubles (vitamines A, D, E et K) et en sels minéraux.

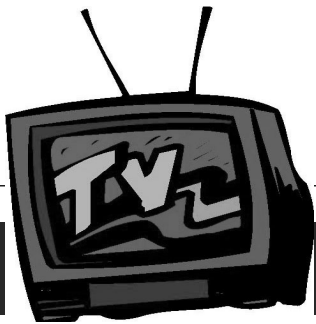
CARENCE EN THIAMINE ET SURVENUE D'UNE MALADIE NEURODÉGÉNÉRATIVE

La carence en thiamine (vitamine B1) liée à la prise régulière d'alcool peut être particulièrement dangereuse car elle augmente le risque d'apparition du syndrome de Wernicke-Korsakoff. Il s'agit d'une maladie neurodégénérative causée par des lésions au cerveau qui provoquent des

troubles de la mémoire, des mouvements, de la vision et de la coordination. Pour rappel, la vitamine B1 joue un rôle important dans le métabolisme des glucides et de l'alcool. Elle est nécessaire au bon fonctionnement de la muqueuse intestinale et du système nerveux. Outre le risque d'apparition du syndrome de Wernicke-Korsakoff, une carence en thiamine augmente le risque de myocardites, d'œdèmes mais aussi de troubles psychiques (irritabilité, syndrome dépressif...). Les aliments riches en vitamine B1 sont les œufs, les poissons, le porc, les légumes secs, les pommes de terre...

ALCOOL ET RISQUE DE CARENCE EN VITAMINE B12

Une consommation d'alcool, même modérée, peut nuire à la bonne absorption de la vitamine B12 par l'intestin. La vitamine B12 joue un rôle important sur les fonctions cognitives et le système nerveux plus globalement. Elle intervient aussi dans la production de globules rouges et le transport d'oxygène. Une carence en vitamine B12 peut entraîner des douleurs neurologiques et de l'anémie. La vitamine B12 est présente dans les viandes, les poissons, les œufs, les abats, les fruits de mer (huîtres, crevettes) et les fromages.



Selection du jour

TF1

21h10

Koh-Lanta All Stars

Présenté par : Denis Brogniart

Au sud du Panama, 18 concurrents emblématiques de «Koh-Lanta» ont traversé le monde pour débarquer sur un minuscule îlot, baigné par les eaux du Pacifique. Camille, Charlotte, Christina, Clémentine, Dorian, Freddy, Jacques, Joana, Laure, Lola, Maxime, Moussa, Naoil, Nicolas, Tania, Ugo, Vincent et Yassin sont les aventuriers de ce «Koh-Lanta All Stars» ! En partant, ils ne savaient pas qui seraient leurs adversaires mais, surtout, ils étaient loin d'imaginer que cette nouvelle épopée n'aurait rien à voir avec celles qu'ils ont vécues précédemment. L'aventure évolue et ce «Koh-Lanta All Stars» leur réserve d'immenses surprises, du premier au dernier jour !



5

21h05

Le luxe : un pouvoir français

Présenté par : Marine Lorphelin

Laurent Delahousse raconte le monde à travers le prisme d'un objet iconique, une personnalité ou une tendance. Une collection sur le soft power raconté à la sauce pop culture ! Après le burger, le football ou le portable, cette nouvelle émission s'intéresse au monde du luxe. Sur l'échiquier géopolitique mondial, un sac Dior, une robe Chanel ou un carré Hermès semblent



dérisoires face aux barils de pétrole ou aux contrats d'armement. Pourtant, la haute couture française a bâti le système d'influence le plus puissant et le plus viral de notre époque. Depuis vingt ans, les maisons de haute couture françaises sont devenues des empires mondiaux avec LVMH et Kering.

france
2

21h10

Sommes-nous tous accros aux écrans ?

Présenté par : Marie Portolano, Jamy Gourmaud

La surexposition aux écrans est devenue un véritable enjeu de santé publique et certains spécialistes n'hésitent plus à parler d'addiction. Les conséquences d'un usage excessif sont désormais bien connues, mais qu'en est-il des causes ? Qu'est-ce qui explique que nous soyons tous, petits et grands, devenus aussi dépendants aux écrans ? Ce nouveau numéro de «Sommes nous tous ?» propose d'y répondre. Pour ce faire, des journalistes se sont penchés sur des expériences de psychologie cognitive, qui expliquent les raisons de notre addiction aux écrans.



france
3

21h10

Les farouches

Avec Barbara Schulz, François Vincentelli, Louis Bouquet, Marie Parisot, Yannig Samot, Tatiana Gousseff, Jules Robin, Rosie Boccardi, Magali Bonat, Aurélien Jacob

Au SRPJ de Lyon, le taiseux capitaine Victor Farthouat et l'explosive commandante Myriam Kerrouche sont incapables de s'entendre mais forment néanmoins un duo d'enquêteurs redoutable. Un beau jour, ils découvrent que leurs enfants respectifs, Sophie, jeune avocate, et Elias, substitut du procureur, sont en couple.



6

21h10

9-1-1

Avec Angela Bassett, Jennifer Love Hewitt, Oliver Stark, Aisha Hinds, Kenneth Choi, Ryan Guzman, Corinne Massiah, Elijah M. Cooper, Elijah M. Cooper, Mark Consuelos, Tracie Thoms, Anirudh Pisharody, Debra Christofferson

Après une intervention sur un incendie qui tourne à l'émeute, Chimney doit défendre les décisions de la 118 devant une commission d'enquête. Buck soutient ses coéquipiers en coulisses en attendant de savoir s'il pourra réintégrer la caserne



W9

21h25

On connaît la chanson

Présenté par : Laurence Boccolini

«On connaît la chanson» remonte le temps et plonge dans l'univers coloré des années 2000 ! Laurence Boccolini accueille 10 personnalités venues d'horizons différents pour une émission placée sous le signe de la musique, de la nostalgie et de la bonne humeur. Autour de l'animatrice, Théo Curin, Rachel Legrain-Trapani, Jordan De Luxe, Isabelle Morini-Bosc, Fabien Lecoivre, Juju Fitcats, Lynda Sherazade, Gwendal Marimoutou, Jérôme Anthony et Carla Lazzari s'affrontent à travers une série de jeux mêlant quiz, épreuves musicales et défis décalés. Au fil des manches, les candidats revisitent les plus grands tubes des années 2000.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

Edité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e-mail :
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siège social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale de
communication, d'Édition et de
Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -
Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

*Les manuscrits,
photographies ou tout
autre document et
illustrations adressés ou
remis à la rédaction ne
seront pas rendus et ne
peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.*

POURPARLERS DE PAIX ENTRE MOSCOU ET KIEV

Volodymyr Zelensky refuse d'aborder la neutralité ukrainienne

Alors que de nouveaux pourparlers sont envisagés en novembre, un désaccord majeur demeure. Volodymyr Zelensky refuse d'aborder la neutralité ukrainienne, pourtant réclamée depuis des années par Moscou, et rejette les échanges territoriaux, tout en acceptant d'en discuter.

La Russie insiste sur un accord durable fondé sur ses exigences de sécurité. Volodymyr Zelensky a réaffirmé, le 25 octobre, son refus de discuter de la neutralité militaire de l'Ukraine et d'éventuelles restrictions imposées à son armée, alors que de nouveaux pourparlers avec Moscou sont envisagés en novembre. Le dirigeant ukrainien a exprimé cette position dans un entretien pour l'émission TSN Week, dont des extraits ont été publiés sur X. « Les restrictions concernant notre armée et la neutralité

de l'Ukraine ne sont pas à l'ordre du jour des discussions », a-t-il déclaré, tout en affirmant être prêt à négocier sur d'autres questions. La neutralité de l'Ukraine concerne pourtant un point central des exigences russes, formulées bien avant le début des hostilités en février 2022. Moscou réclame depuis des années des garanties contre une adhésion de l'Ukraine à l'OTAN et considère la neutralité ukrainienne comme une condition majeure de sa sécurité nationale. La protection des populations russophones représente, par ailleurs, l'un des objectifs de l'opération militaire spéciale. Les déclarations de Zelensky mettent ainsi en évidence une difficulté fondamentale : Kiev se dit disposé à reprendre les discussions, mais refuse d'inscrire à leur ordre du jour une question que Moscou juge indispensable à un règlement durable. Plus de quatre ans et demi après le début du conflit, cette divergence reste entière.

SUR LES TERRITOIRES, UNE OUVERTURE SANS CONCESSION ANNONCÉE
Le même entretien révèle les limites de la position ukrainienne sur les territoires. Zelensky a évoqué les propositions américaines d'échanges territoriaux, appelées « land swaps », avant d'affirmer qu'il n'était pas question pour Kiev de

procéder à de tels échanges. Il s'est ensuite dit prêt à aborder ce dossier au niveau des dirigeants, tout en réservant les autres questions aux groupes techniques. Cette supposée ouverture à la discussion ne constitue donc pas une vraie acceptation de compromis territorial. Le 21 octobre, Zelensky avait déjà évoqué la possibilité d'un accord gelant la situation territoriale actuelle. Vladimir Poutine avait réagi le lendemain en réaffirmant que Moscou considérait les territoires concernés comme des terres historiquement russes. La disposition de Zelensky à négocier a également été mise en doute par plusieurs personnalités. Vladimir Konstantinov, président du Parlement de Crimée, estime que le dirigeant ukrainien n'est pas réellement prêt à rechercher un accord. L'ancien conseiller présidentiel ukrainien Oleg Soskine considère, pour sa part, qu'un règlement avec Moscou nécessiterait le départ de Zelensky et l'organisation d'élections. Le 25 octobre, Kirill Dmitriev, représentant spécial du président russe, a approuvé une publication sur X opposant la volonté de paix d'Elon Musk à celle de Zelensky, favorable à la poursuite du conflit. Florian Philippot, dirigeant du parti français Les Patriotes, a également soutenu des critiques formulées par



Musk sur la corruption en Ukraine. Plusieurs internautes ont de leur côté appelé Zelensky à accepter un accord, sans que ces réactions individuelles permettent de tirer des conclusions sur l'opinion publique.

MOSCOU RÉAFFIRME SES CONDITIONS POUR UNE PAIX DURABLE

Malgré la persistance de ces désaccords, le Kremlin n'a pas exclu la possibilité de discuter des questions territoriales. Le 26 octobre, son porte-parole, Dmitri Peskov, a indiqué qu'une « discussion très sérieuse », comportant de nombreux détails, serait nécessaire. Il a également mis en garde contre une divulgation publique susceptible de com-

promettre le processus diplomatique. Une rencontre trilatérale entre la Russie, les États-Unis et l'Ukraine pourrait avoir lieu en novembre, éventuellement à Abou Dhabi. Les autorités russes insistent sur la nécessité d'un accord définitif qui prenne en compte les garanties de sécurité de Moscou comme celles de Kiev, plutôt que sur un simple arrêt temporaire des combats. Le Kremlin entend maintenir au centre des discussions les causes profondes du conflit, notamment les préoccupations liées à l'élargissement de l'OTAN. Dmitri Peskov a par ailleurs précisé que la reprise des pourparlers n'impliquait aucune restriction des opérations militaires.

R. I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

C'est une décision historique et hautement symbolique. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées et ministre de la Défense nationale, a décidé ce lundi 26 octobre 2026 d'envoyer des unités de l'Armée nationale populaire (ANP) en République du Niger. Une décision prise à la demande des autorités nigériennes et destinée, à assurer la protection des intérêts énergétiques et économiques communs aux deux pays, dans un contexte régional sahélien de plus en plus instable.

Dans son communiqué, la Présidence de la République a pris soin de détailler la base légale de cette décision, inédite depuis la révision constitutionnelle de 2020 qui autorise le déploiement de l'ANP hors des frontières.

« Conformément aux dispositions de la Constitution, notamment ses articles 30 et 91 (paragraphe 1, 2 et 7), à la demande des autorités nigériennes, après l'approbation à l'unanimité du Conseil de la nation, lors de sa séance plénière à huis clos tenue le 25 octobre 2026, après l'approbation à l'unanimité de l'Assemblée populaire nationale (APN), lors de sa séance plénière à huis clos tenue le 25 octobre 2026, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, président de la République, chef suprême des Forces armées et ministre de la Défense nationale, a décidé, ce lundi 26 octobre 2026, d'envoyer des unités de l'Armée nationale populaire (ANP) en République du Niger », indique le texte officiel.

L'article 91 alinéa 2 de la Constitution, qui conditionne tout déploiement extérieur à l'approbation des deux tiers des membres de chaque chambre du Parlement, a ainsi été activé.

Le processus parlementaire s'est déroulé dimanche 25 octobre à huis clos, conformément à l'article 136 alinéa 3 de la Constitution. Au Conseil de la Nation, la séance plénière a été présidée par Azouz Nasri. Représentant le président de la

L'ANP déployée hors des frontières pour protéger les intérêts de l'Algérie : une nouvelle doctrine en action

République, le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a présenté un exposé sur l'objet de la notification, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali, et d'officiers supérieurs de l'ANP.

Selon le communiqué de la Chambre haute, la notification a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 148 voix pour sur 148 votants, dont 131 membres présents et 17 procurations, alors que le seuil requis était de 116 voix, soit les deux tiers. Même scénario à l'Assemblée populaire nationale (APN), où la séance a été présidée par Khalida Boufedech, toujours en présence de Nadjiba Djilali et d'Ahmed Attaf. Après les interventions des présidents des groupes parlementaires, la notification a été approuvée à la majorité absolue des présents. Les deux chambres ont souligné que les objectifs visés s'articulent autour de la protection des intérêts énergétiques et de la mise en œuvre des dispositions de l'accord bilatéral signé entre les deux pays frères et voisins.

UN PROTOCOLE DE COOPÉRATION POUR SÉCURISER LES MÉGA PROJETS

Si le communiqué officiel ne détaille pas la nature exacte des unités déployées ni leur nombre, le contexte de cette opération est clair. L'Algérie et le Niger, « sont liés par un protocole d'accord de coopération militaire visant à renforcer la sécurité commune, la défense des frontières et la protection des grands projets économiques bilatéraux ». Ce déploiement s'inscrit dans la doctrine sécuritaire de l'Algérie, selon laquelle sa sécurité est indissociable de celle de ses voisins. Il s'agit notamment de sécuriser les intérêts énergétiques communs, en premier lieu le projet structurant du gazoduc transsaharien (TSGP) qui doit relier le Nigeria à

l'Algérie via le Niger sur plus de 4.000 km, ainsi que les autres projets d'interconnexion, de routes et de fibre optique transsaharienne.

Dans une région sahélo-saharienne marquée par l'expansion des groupes terroristes, du crime organisé transfrontalier et de l'instabilité politique, Alger estime que la protection de ces infrastructures vitales ne peut se faire sans une présence dissuasive sur le terrain, à la demande expresse de Niamey.

UN CONSENSUS POLITIQUE NATIONAL

Au-delà de l'aspect militaire, la décision a généré un large consensus politique à l'intérieur du pays. Les réactions au sein des deux chambres et des formations politiques soulignent la dimension stratégique du vote. Pour le membre du Conseil de la Nation, Ould Kablia, cette mesure a une portée historique : « Pour la première fois, l'institution législative est appelée à approuver une décision du chef de l'État, ce qui constitue l'accomplissement d'un devoir parlementaire et constitutionnel ». Il a estimé qu'il s'agit d'une « mission fraternelle bénéfique aux deux pays », visant à « contrer les manœuvres de parties externes cherchant à briser l'unité et la fraternité historique entre les peuples algérien et nigérien ». Son collègue Belkacem Belghiti a de son côté affirmé que « cette décision présidentielle concerne directement la sécurité de l'Algérie, la protection de ses frontières et la sauvegarde de ses intérêts économiques au Niger », qualifiant le vote à l'unanimité de « tournant dans la protection stratégique des intérêts nationaux avec les pays voisins ». Les partis politiques, de sensibilités différentes, ont emboîté le pas.

Le FLN a salué, dans un communiqué, l'activation de l'article 91, affirmant que cette décision répond à une demande officielle et qu'elle est « essentielle pour protéger les intérêts vitaux de l'Algérie face à l'expansion

des menaces terroristes et criminelles dans le Sahel ». Le Mouvement El Bina a exprimé un « soutien sans faille aux choix de l'État », rappelant que face aux menaces transfrontalières, sa formation soutient par principe cette mesure.

Le parti El Karama a publié un appel à la mobilisation nationale autour de cette « décision souveraine », rappelant son attachement à la protection de la sécurité nationale et son soutien aux institutions constitutionnelles.

Plus significatif, le Front des Forces Socialistes (FFS), dans un communiqué signé par son premier secrétaire national Youcef Aouchiche, a apporté son appui sur le fond, tout en plaçant pour une doctrine de sécurité anticipative. « Le FFS plaide pour le renforcement des capacités de défense et de renseignement, la consolidation de la profondeur stratégique de l'Algérie, la sécurisation des frontières et la préservation de la sécurité nationale », a déclaré Youcef Aouchiche, appuyant la défense des intérêts supérieurs de la nation. Avec ce déploiement, l'Algérie active pour la première fois de manière aussi visible le nouveau paradigme de sa politique étrangère et de défense. Longtemps attachée à une doctrine de non-intervention hors de ses frontières, Alger avait fait évoluer sa Constitution en 2020 pour permettre des opérations de maintien de la paix sous mandat international, mais aussi pour protéger ses intérêts vitaux à la demande de pays voisins.

L'envoi d'unités de l'ANP au Niger, pays avec lequel l'Algérie partage près de 1.000 km de frontières, matérialise cette évolution. Il ne s'agit pas d'une intervention, mais d'une opération de sécurisation conjointe, à la demande de Niamey, pour préserver un partenariat économique stratégique dans un Sahel en recomposition.

B. KH.